

Forum annuel du Conseil Mondial des Éleveurs 2004

RAPPORT GÉNÉRAL

Accès aux Ressources Naturelles pour les éleveurs : Code pastoral - Signe de reconnaissance légitime en faveur des éleveurs ou combat continu sans solution durable ?

Les éleveurs y réfléchissent ensemble.
Échanges d'expériences au NIGER du 12 au 16 Janvier 2004



Préparé et accueilli par

- AREN, BP 12758, Niamey – Niger. Tel: ++227-73 66 22. e-mail: aren@intnet.ne
- CME – Conseil Mondial des Eleveurs, BP 2453, 6002 Lucerne – Suisse.
Tél& Fax: ++41-41-310 35 00. e-mail: condial@bluewin.ch; www.condial.org
- DAOUD, BP 11244, Niamey-Niger. Tél: 00227-72 28 52. e-mail: fermako@intnet.ne

En Avril 2004

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	3
I Préface	4
II Introduction générale	6
III Déroulement du 7^e Conseil Mondial des Éleveurs	7
3.1. Synthèse du Lundi 12 janvier	7
3.1.1. De l'ouverture officielle des travaux :	7
3.1.2. De la mise en place d'un présidium :	8
3.1.3. De l'adoption du programme de la session 2004 :	8
3.1.4. De l'expérience de AREN en matière d'accès aux ressources naturelles :	8
3.1.5. De la première sortie terrain à Dangnaré :	9
3.2. Synthèse du Mardi 13 Janvier	9
3.2.1. La station de multiplication de la race AZAWAK	9
Le bovin fait la fierté de l'élevage au Niger en particulier, et au Sahel en général. L'Azawak est la race de bovin par excellence la mieux adaptée aux conditions environnementales sahéliennes. La vallée de l'Azaough est le berceau de la race. En élevage traditionnel, la race Azawak se distingue par ses performances laitières et bouchères.	9
3.2.2. AFPEN-WELY - unité laitière de Toukounous	10
3.3. Synthèse du mercredi 14 janvier :	11
3.3.1. L'expérience de NYDA en Ouganda :	11
3.3.2. L'expérience de HELVETAS au Mali :	12
3.3.3. L'expérience de RECONCILE au Kenya :	12
3.3.4. L'expérience nigérienne :	13
3.3.5. L'expérience du Niger en foncier pastoral :	13
3.3.6. L'expérience de CRUS au Burkina Faso :	14
3.3.7. L'expérience d'ABIC au Cameroun :	14
3.3.8. L'expérience du Bénin :	15
3.3.9. L'expérience Suisse en pastoralisme :	15
3.3.10. L'expérience d'élevage familial en Suisse :	15
3.4. Synthèse du jeudi 15 janvier :	15
3.4.1 L'expérience Tanzanienne en pastoralisme :	16
3.4.2. L'expérience de la « Vache heureuse » en Ouganda :	17
3.4.3 : Le rôle des femmes dans les conflits et dans le processus de paix (Ouganda).....	17
3.4.4. L'expérience des femmes en matière de résolution des conflits au Kenya	17
3.4.5. L'expérience de la SNV au Kenya : « Pastoral women and conflict management »	18
3.4.6. L'expérience tanzanienne : « Situation analysis of pastoralism as a livelihood. Policy Reflection »	19
3.4.7. RECOPA, Burkina Faso	19
3.4.8. AGED, Burkina Faso	20
3.4.9. Expériences d'élaboration des conventions locales (CL) au Niger	21
3.4.10. Mécanismes traditionnels de gestions des conflits et lois modernes au Mali	21
3.4.11. L'expérience d'HELVETAS au Mali	22
3.4.12. L'exposé du Dr BÂ du Sénégal/France	22
3.4.13. GENEVICO - La gestion non violente des conflits au Niger	22
3.5. Synthèse du vendredi 16 janvier :	22
3-5-1 CORET	23
3-5-2 BANQUE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (BADEL)	23
3-5-3 APESS	23
3-5-4. Rôle du CME	23

IV	Rapport des groupes de travail.....	25
	4.1. TRAVAUX DE GROUPES du 14/01/2004 :	25
	4.1.1 Rapport du groupe I.....	25
	4.1.2. Rapport du groupe II : journées des 14 et 15/01/2004.....	26
	4.1.3. Rapport du groupe III.....	29
	4.2. TRAVAUX DE GROUPES DU 15/01/2004 :	30
	4.2.1. Rapport du groupe I.....	30
	4.2.2. Rapport du groupe II.....	31
	4.2.3. Rapport du groupe III.....	31
V	Conclusions	33
	5.1. Recommandations	38
	5.1.1. <i>Au Conseil Mondial des Eleveurs</i>	38
	5.1.2. <i>À L'ETAT</i>	38
	5.2. Lettre de rappel aux gouvernements	39
VI	Perspectives.....	40
VII	ANNEXES.....	43
	Annexe 1 : Discours officiel de clôture.....	43
	Annexe 2 :Discours de la Secrétaire Générale du CME	45
	Annexe 3 : Programme de la 7 ^{ème} Session du CME 2004.....	46
	Annexe 4.Liste des participants au forum de la 7 ^{ème} édition du CME 2004	48
	Annexe 5 : Liste des communications.....	51
	Annexe 6 : Les différents groupes de travail.....	52
	Groupe de travail n ^o I.....	52
	Groupe de travail n ^o II.....	52
	Groupe de travail n ^o III.....	52

Remerciements :

Le 7^{ième} forum du Conseil Mondial des Eleveurs (CME) a eu lieu du 12 au 16 janvier 2004 au centre de Siloé, près de Niamey au Niger. La rencontre a été organisée par l'Association pour la Re-dynamisation de l'Élevage au Niger (AREN) et l'association DAOUD, deux organisations d'éleveurs du Niger, et le Secrétariat Général du CME. Ces organisations ont accepté de s'investir à fond pour l'organisation de ce forum, une tâche qui demande de la ténacité et de la persévérance.

Grâce à la disponibilité de tous les participants venant de dix pays différents, le forum du CME-2004 a pu profiter des réflexions enrichissantes et pertinentes.

Nous remercions toutes les personnes et organisations de développement impliquées pour le soutien moral et financier qu'elles ont apporté à cette rencontre des éleveurs au Niger. Notamment au Bureau de Coordination de la Coopération SUISSE à Niamey pour son soutien généreux ; à la coopération FRANÇAISE et BELGE à Niamey ; à l'IIED de Grande-Bretagne ; à l'OXFAM au Mali ; aux BUCOS du Burkina Faso et de la Tanzanie ; à MISEREOR en Ouganda ; à l'ITDG au Kenya ; au CALPI en Inde et à tous les participants qui ont payé les frais de transports sans aucune subvention et qui soutiennent depuis des années l'idée du réseau CME en faveur des éleveurs de différents pays.

Nous remercions également les personnes qui ont permis aux participants de franchir les barrières linguistiques qui sont inévitables à un niveau international et interculturel.

Sans rapporteurs attentifs, le résumé d'une rencontre complexe comme celle-là ne serait pas efficace. Nous les remercions, et enfin un grand merci aussi aux personnes qui ont présidé et modéré les réunions plénières et les groupes de travail.



I Préface

Le forum du CME-2004 au Niger, dont le thème était

Accès aux Ressources Naturelles pour les éleveurs : Code pastoral - Signe de Reconnaissance Légitime en faveur des Éleveurs ou Combat Continu sans Solution Durable ? Les éleveurs y réfléchissent ensemble,

s'inscrit dans la logique des débats commencés en France et en Inde.

En France, il y a deux ans, le CME s'est penché sur les méfaits désastreux de la « Vache folle », maladie qui est devenue symbolique pour la gourmandise mortelle des sociétés qui exploitent la nature au seul gain du profit mercantile et en détruisant l'animal et l'être humain.

En Inde, les méfaits économiques et socioculturels de la globalisation pour des millions de petits éleveurs au Sud comme au Nord étaient bien ressortis dans les débats. Là encore, le profit économique a laissé ses traces en détruisant les revenus des Pauvres.

Il est évident que les petits éleveurs ne pourront jamais rentrer en compétition avec l'agro-industrie issue des économies dans lesquelles le secteur agricole est fortement subventionné. Pendant les discussions, il était ressorti que la sécurité foncière est capitale pour la survie des millions d'éleveurs.

Les pasteurs indiens étaient surpris de voir que les délégations venant de l'Afrique de l'Ouest parlaient des projets de « CODE PASTORAL ». Pour les éleveurs indiens, c'était nouveau que les associations d'éleveurs soient reconnues par l'Etat comme des interlocuteurs valables.

Aujourd'hui le mauvais accès aux ressources naturelles, le rétrécissement de l'espace aboutissant à des confrontations mortelles entre les différents utilisateurs, est devenu partout si menaçant pour les éleveurs qu'ils doivent rapidement trouver des solutions. Les raisons de ce développement sont multiples et complexes. Il en résulte une grande perturbation de la paix sociale, ce qui aura, sans nul doute, des conséquences négatives sur le processus de développement.

Le choix du Niger pour accueillir le forum CME-2004 sur « L'accès aux Ressources Naturelles pour les Eleveurs et le Code Pastoral » n'était pas un fait du hasard. Notre souci était de le tenir dans un pays où les organisations d'éleveurs cherchent activement à affirmer leur identité et à être prises en considération par le gouvernement en tant que partenaires aux réformes du secteur de l'élevage, un pays où l'opinion des éleveurs n'est pas négligée à priori. Les associations des pasteurs au Niger espéraient à leur tour que la tenue du CME 2004 dans leurs pays pourrait avoir des effets stimulants dans le processus en cours, d'élaboration « Code pastoral ». Les arguments suivants militaient en faveur du choix du Niger :

- Le Niger est un pays à vocation pastorale et fait face à des dégradations accentuées des Ressources Naturelles.
- AREN et DAOUD, deux organisations partenaires du CME, se sont engagées depuis leur création à réaliser des actions visant à sécuriser les éleveurs pour l'accès et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles. Toutefois, AREN a su capitaliser, au fil de temps une riche expérience en matière du règlement des litiges fonciers entre pasteurs et agriculteurs qu'elle est à même de partager avec d'autres partenaires au moyen du dialogue et de la concertation entre usagers qui constitue, du reste, son axe stratégique principal d'intervention.
- Le gouvernement nigérien vient de lancer le processus d'élaboration d'un code pastoral avec le soutien financier de la coopération suisse, pour aider à l'atténuation des conflits entre agriculteurs et éleveurs et la sécurisation foncière des espaces pastoraux.

Les conférences du CME sont uniques. Le forum est un espace d'échange qui crée des synergies multiples entre les organisations d'éleveurs d'une même région, mais aussi sous régionale et internationale. Les rencontres CME ont toujours eu un bon écho dans les médias et ont pu ainsi rendre ouverte l'opinion publique sur la situation des éleveurs.

Quelques résultats atteints à travers le forum CME-2004 au Niger :

- Une discussion intense entre différents groupes d'éleveurs sur l'accès aux ressources naturelles a été menée ;
- Des expériences concrètes sur la prévention et gestion des conflits ont été échangées ;
- Les participants au CME-2004 ont pu élargir leurs connaissances des participants sur la question foncière en Afrique, en Inde et en Europe ;
- Des initiatives sur l'élaboration des conventions locales entre des groupes d'utilisateurs des ressources naturelles ont été présentées pendant le forum ;
- La législation pastorale dans les différents pays et/ou le processus d'élaboration d'un tel code a été diffusée pendant la rencontre ;
- Un rappel des éleveurs à l'adresse des institutions gouvernementales concernant l'accès aux ressources naturelles pour les éleveurs a été lancé ;
- Des recommandations à l'adresse des Etats et du CME ont été formulées par les organisations d'éleveurs de différents pays ;
- Les associations pastorales confirment que le forum CME-2004 montre des effets positifs dans le milieu politique de leurs pays.

Un des buts du forum CME-2004 au Niger était de débattre sur les conditions permettant aux éleveurs l'accès aux ressources naturelles. Pour cela le regard et la perception des éleveurs étaient au centre de l'intérêt. Dans les groupes de travail (Chapitre IV + V du rapport) les éleveurs ont élaboré des propositions précises et pertinentes concernant l'accès aux ressources naturelles dans leurs pays respectifs.

En général les éleveurs ne se sentent pas suffisamment pris en considération lorsqu'il s'agit de concevoir des politiques publiques les concernant. Ce sont les autres qui conçoivent pour eux et qui décident à leur place. Ils sont conscients que cela doit changer. En conséquence les éleveurs doivent se réunir souvent, échanger, partager leurs expériences et leurs connaissances, construire une grande solidarité entre les différents groupes d'éleveurs, connaître leurs droits, les réclamer et chercher des alliés pour la défense desdits droits.

Pour cela il leur faut une organisation forte, un réseau capable de mobiliser une masse critique afin d'être écouté et reconnu. L'obtention d'une telle reconnaissance ne sera jamais gratuite, au contraire c'est une voie difficile et pleine d'embûches.

Le CME est en train de tracer une voie. Le temps est venu pour que cette voie devienne solide et forte.

Nous avons constaté que les forums CME peuvent avoir des impacts sur des comportements collectifs des associations des pasteurs et en leur faveur. Dans ce sens, nous allons continuer de promouvoir des échanges entre éleveurs. Cette promotion renforcera le statut social des éleveurs traditionnels qui, aujourd'hui, souffrent d'être marginalisés partout au monde.

Les éleveurs comptent beaucoup sur une augmentation de solidarité internationale entre eux afin d'augmenter les chances d'être pris en considération par les politiques. Fermement, ils ont exprimé leur volonté de participer activement à la construction des réseaux d'éleveurs au niveau national et international.

Hedy Bühlmann
Coordination CME, Suisse

II Introduction générale

Du 12 au 16 Janvier 2004, s'est tenue au Centre SILOE dans la communauté urbaine de Niamey en République du Niger, la 7ième édition du Conseil Mondial des Éleveurs (CME).

Le CME a été créé en Novembre 1996, sur l'initiative des éleveurs Africains auxquels se sont joints des spécialistes de l'élevage du Nord. Les fondateurs du CME partagent la conviction que l'élevage soit une activité de vie dont la fonction soit de tout vivifier.

Au Niger, quatre-vingts (80) participants représentant une quarantaine de structures ont pris part aux travaux de la 7ième édition.

Les discussions ont porté sur les problématiques de la gestion des ressources naturelles et sur les situations conflictuelles qui en découlent au niveau de l'Afrique, de l'Inde et de l'Europe. D'autres thématiques ont été également abordées. Il s'agit entre autres des problématiques des conventions locales, des codes pastoraux, des droits des éleveurs, de la décentralisation en relation avec l'accès aux ressources naturelles et de la prévention et de la gestion des conflits autour des ressources naturelles.

Une trentaine des communications ont été présentées au cours des 5 journées de travaux en plénière.

Deux séances de travaux de groupes organisées les 14 et 15 janvier ont permis aux participants d'approfondir les thématiques exposées en séances plénières, à partir d'un certain nombre de questionnements à savoir :

- Comment les éleveurs vivent-ils le foncier ?
- Code pastoral : des règles en faveur des éleveurs ?
- Qu'est-ce que les éleveurs proposent pour améliorer leur accès aux ressources naturelles ?
- Quel rôle pour les femmes dans le processus de paix ?
- Comment renforcer les capacités des éleveurs à défendre leurs propres intérêts et droits ?
- Quel rôle peut jouer le CME ?
- Quel rôle pour l'État ?

Pour les besoins de la présentation, le présent rapport fait l'économie de chaque journée de discussion dans l'ordre chronologique de son déroulement.

Il reprend entièrement les rapports des groupes de travaux qui font preuve des réflexions pertinentes des participants et qui démontrent un engagement ferme de la part des éleveurs de vouloir participer activement au processus de décision concernant l'accès aux ressources naturelles.

Les associations des éleveurs et de nombreux participants ont partagé des moments forts d'enthousiasme de la rencontre de Siloé. La présence de 8 participants venant de l'Afrique de l'Est (Kenya, Tanzanie, Ouganda) et des 2 autres de l'Inde traduisait, si besoin est, la volonté de conforter les contacts et les collaborations d'un pays à l'autre et de renforcer ainsi les liens entre les éleveurs du monde entier.

III Déroutement du 7^e Conseil Mondial des Éleveurs

La 7^e édition du Conseil Mondial des Éleveurs, dont le thème est : « Accès aux ressources naturelles pour les éleveurs : Code pastoral - signe de reconnaissance légitime des éleveurs ou combat continu sans solution durable ? », prévue du 12 au 16 janvier 2004 s'est ouverte au Centre SILOE au NIGER. Le programme des travaux prévoyait, entre autres, une cérémonie officielle d'ouverture de la session ; deux sorties sur le terrain ; des exposés thématiques en plénière ; des travaux de groupe; et une clôture officielle. Par ailleurs, du point de vue de la direction des travaux, ils ont été conduits par un présidium assuré conjointement par la Secrétaire Générale du CME et le Secrétaire Exécutif de AREN selon une méthode participative. En outre pour faciliter l'appropriation par les participants des communications faites, un dispositif de traduction a été mis en place et une synthèse des travaux de la veille est faite chaque jour au début des travaux de la journée (voir programme du CME 2004 en Annexe1). À cet effet, cinq synthèses correspondant chacune à une journée de réflexion et d'échanges permettent de restituer ci-dessous les points forts du déroulement des travaux de la 7^e Session du CME 2004.

3.1. Synthèse du Lundi 12 janvier

La première journée a été consacrée à l'ouverture officielle des travaux, à la mise en place du présidium et du secrétariat, à la présentation des différentes délégations d'éleveurs et à l'adoption du programme général des travaux. Il s'en est suivi l'exposé des expériences de l'AREN en matière d'accès aux ressources naturelles qui a donné lieu à un échange en plénière. Dans l'après-midi, les participants au CME 2004 ont effectué le déplacement de Dangnaré, localité située dans le département de Say (région de Tillabéry) pour prendre part à l'intronisation d'un ROUGGA.

3.1.1. De l'ouverture officielle des travaux :

L'ouverture officielle des travaux a été marquée par trois allocutions prononcées respectivement par le Secrétaire Exécutif de AREN, la Secrétaire Générale du CME, et le Conseiller Technique du Ministre nigérien des Ressources animales représentant ce dernier empêché.

◆ Dans un message de bienvenue le Secrétaire Exécutif de AREN, Monsieur **Boureima Dodo** a souligné la pertinence du thème retenu pour la 7^{ième} édition du Conseil Mondial des Éleveurs (CME) avant de réitérer ses remerciements pour l'honneur fait à l'AREN avec l'association DAOUD en leur confiant l'organisation de la présente édition.

◆ La Secrétaire Générale du CME, Madame **Hedy Bühlmann** pour sa part, a souhaité la bienvenue aux participants venus des différents pays. Elle a aussi salué la persévérance et la détermination des uns et des autres qui font qu'ils répondent constamment aux réunions du CME. Elle a également salué l'efficacité avec laquelle l'AREN et DAOUD ont pu organiser la présente édition en un laps de temps, avec l'appui des coopérations SUISSES, FRANÇAISE et BELGE, de IIED en Angleterre, MISEREOR et INTERCOOPERATION en Inde. Elle s'est dite impressionnée par la présence effective des pays et la diversité des organisations représentées. Elle a aussi rappelé l'objet de la 7^{ième} édition qui doit permettre, entre autres, de réfléchir ensemble sur la sécurité foncière, elle-même capitale pour la sécurité alimentaire de l'humanité. Elle a souligné le fait que la 7^{ième} édition se tient dans un environnement hostile au processus de développement des pays pauvres, dont la globalisation a eu des impacts négatifs sur les économies des pays en voie de développement. Elle a cité, entre autres, la course après l'argent qui peut aboutir à une gourmandise mortelle pour l'animal et l'être humain (exemple de la

maladie de la vache folle). Elle a rappelé aux éleveurs la nécessité de se réunir régulièrement afin d'échanger et de développer ensemble des stratégies d'actions.

◆ Le représentant du Ministre nigérien des Ressources Animales, Monsieur **Bagoudou Maïdagi**, qui bien voulu transmettre par avance, aux participants, les excuses de son Ministre empêché, a exprimé les remerciements du Gouvernement nigérien pour le choix porté sur le Niger d'abriter la 7^{ème} édition du CME. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, il a rappelé les principaux repères de la situation de l'élevage au Niger, c'est-à-dire le potentiel pâturage qui couvre environ 60 millions d'ha et le cheptel qui représente quatre (4) millions d'UBT. Il a souligné que le secteur de l'élevage connaît une crise du fait de la forte pression animale sur les ressources naturelles. Il a rappelé les actions entreprises par son pays pour l'amélioration des conditions du secteur de l'élevage au Niger notamment par l'adoptant d'un Code Rural en 1993, le lancement d'un processus d'élaboration d'un Code Pastoral en 2003, la mise en route d'un programme de renforcement des capacités des associations des éleveurs. Il a exprimé la fierté des autorités de voir des Associations nigériennes assurer l'organisation d'une telle rencontre au Niger. Il a enfin lancé un appel à la responsabilité des acteurs du secteur de l'élevage pour une dynamique nouvelle dans la recherche des solutions durables dans la gestion des ressources naturelles.

3.1.2. De la mise en place d'un présidium :

À la reprise des travaux, les participants ont approuvé la formation d'un présidium composé de la Secrétaire Générale du CME, du Secrétaire Exécutif de l'AREN, et du Président de l'Association DAOUD ; et d'un Secrétariat de rapportage composé de quatre (4) personnes (M. Peter Hofs du CME ; de M. Hassan Baka de AREN ; de M. Bokoum Assane de l'AGED et de M. Mahamadou Danda, le Modérateur).

3.1.3. De l'adoption du programme de la session 2004 :

Le programme de la 7^{ème} session 2004 du Conseil Mondial des Éleveurs 2004 a été adopté tel qu'annexé au présent compte-rendu (annexe 1).

3.1.4. De l'expérience de AREN en matière d'accès aux ressources naturelles :

Dans l'exposé des expériences de l'AREN en matière d'accès aux ressources naturelles, le Secrétaire Exécutif, M. Boureima DODO a rappelé que les problèmes structurels dans ce domaine sont principalement la colonisation et la démographie qui ont entraîné, entre autres, la marginalisation des communautés d'éleveurs et la dégradation des ressources naturelles. Il a en outre souligné que les stratégies déployées pour faire face à ces problèmes se réfèrent à la période allant de la colonisation à l'indépendance, à celle des grandes sécheresses, et à celle des politiques publiques mises en oeuvre ces dernières années. Ces politiques ont été conçues et mises en oeuvre de manière centralisée et peu participative durant les trois (3) premières décennies, avant d'enregistrer à peine, au cours des années 90, l'amorce d'une approche participative et bientôt décentralisée de conception de politiques publiques. Toutefois le problème de fond, c'est-à-dire la réforme foncière, n'est pas encore au programme au Niger. Il a insisté sur l'impératif qu'il y a à réformer le foncier au Niger, et favoriser les investissements dans la perspective d'une meilleure gestion des ressources naturelles. Cet exposé a suscité les questions suivantes :

- Quelle stratégie de l'Etat pour une plus grande implication des organisations pastorales ?
- Quel est le rôle que les organisations pastorales doivent jouer et comment doivent-elles s'y prendre ?
- Qu'est-ce que les organisations pastorales ont réussi jusqu'ici ?
- Quels sont les obstacles vécus par les différents acteurs du secteur ?

- Quel effet de la désertification sur l'espace pastoral ?
- Quel est le rôle des organisations pastorales dans l'élaboration du code pastoral ?
- Quelles possibilités ont les éleveurs pour influencer le statut du foncier ?

3.1.5. De la première sortie terrain à Dangnaré :

Dans l'après-midi, les participants ont effectué un déplacement à Dangnaré pour assister à la cérémonie d'intronisation d'un « Rougga » et prendre part à un échange avec les éleveurs sur les pratiques et éléments de la culture des éleveurs en présence. Un échange fructueux a été fait au cours duquel, les uns et les autres se sont mutuellement enrichis notamment autour :

- Du Rougga et la portée de son intronisation perçue comme le symbole de reconnaissance et du mérite de celui-ci pour ses efforts dans le cadre des activités pastorales ;
- Du Garso, un autre « leader » d'opinion peulh ;
- Du rôle des femmes dans la communauté d'éleveurs ;
- Des relations entre les Rougga et les autres chefs ;
- Des problèmes auxquels est confronté l'élevage dans d'autres pays ;
- Des causeries sur l'organisation de la transhumance ;
- Des rapports existants entre les différents niveaux de responsabilité interne (GarsoBe, Rougga, DjouroBe et Lame) et au plan externe, le développement du partenariat avec l'administration publique.

Les interventions, aussi bien de la délégation que des éleveurs en présence sont venues rappeler le caractère universel de l'activité pastorale et la similitude des problèmes, comme quoi, les éleveurs n'ont pas de frontières, ce sont les gouvernements qui les leur imposent, d'où la nécessité d'une unité des éleveurs autour de leurs intérêts.

3.2. Synthèse du Mardi 13 Janvier

Au cours de cette journée, les participants à la 7^{ième} édition du CME ont effectué le déplacement à Toukounous à 200 km de Niamey dans le département de Filingué (région de Tillabéry). Ils y ont visité les installations de la station de multiplication de la race AZAWAK, et une unité laitière et de producteur de fromage.

3.2.1. La station de multiplication de la race AZAWAK

Le bovin fait la fierté de l'élevage au Niger en particulier, et au Sahel en général. L'Azawak est la race de bovin par excellence la mieux adaptée aux conditions environnementales sahéniennes. La vallée de l'Azaough est le berceau de la race. En élevage traditionnel, la race Azawak se distingue par ses performances laitières et bouchères.

La race Azawak représentait 60 % de l'effectif du cheptel national en 1972, elle se rencontre dans toutes les contrées du Niger et est élevée par tous les groupes sociaux du pays.

L'Azawak est une ressource qui a fait ses preuves : le travail de sélection et le rôle de diffusion assignée à la station d'élevage de Toukounous, à travers des sessions de taureaux de qualité et la création d'un encadrement rural à prédominance pastorale dans l'ensemble du pays, ont hautement favorisé le rayonnement de la race.

À Toukounous le type d'Azawak de Qualité apportant la Garantie d'une amélioration de la production laitière et bouchère a pu être sélectionné depuis 1954 et grâce aux appuis techniques et financiers des partenaires au développement.

La station de multiplication à Toukounous est une institution étatique comprenant un espace couvrant 4474 ha. Sur le site sont entretenus 930 têtes de la race AZAWAK sélectionnées en option lait et en option viande dont 229 mâles. En plus de la sélection, une recherche en insémination artificielle y est conduite.

La moyenne de production laitière par vache et par jour est de 3 à 4 litres en saison sèche, et de 10 litres en saison hivernale.

L'intervalle de mise bas est de 12 à 14 mois, et le sevrage se fait après une période de 6 à 8 mois. Les principales maladies en cours sont le charbon bactérien et la diarrhée.

La vache AZAWAK - symbole de la réussite

Le zébu Azawak réformé à la station de Toukounous s'est imposé incontestablement comme référence et le standard de sa race. La capacité de la race à valoriser les pâturages médiocres de la zone est unanimement reconnue. Les agro-pasteurs l'apprécient pour sa docilité, sa précocité et son aspect esthétique (cornes courtes, robe fauve, lunettes, position de la bosse).

Ces signes sont associés aux considérations culturelles et mystiques de la population sahélienne. Les caractéristiques générales du zébu Azawak confirment son aptitude pour la commercialisation, la boucherie, le lait et même le transport (charrettes).

Avec une vache Azawak, on est certain de s'assurer le repas quotidien de la famille. Elle est principalement appréciée pour sa production laitière. La quantité de lait trait chez une vache suitée Azawak, varie tout le long de l'année de 2 litres à plus de 4 litres/jour, malgré les conditions difficiles du Sahel Nigérien.

Aussi, le bovin Azawak est recherché pour la qualité de sa viande. La viande bouchère Nigérienne, reconnue dans toute la sous-région ouest-Africaine pour sa qualité (saveur, tendresse, goût) qui fait la réputation des bouchers Nigériens, est en grande partie liée à la qualité de la viande du zébu Azawak.

La vache Azawak-une ressource à promouvoir, un patrimoine à préserver :

Au Sahel aucune source d'alimentation autre que les produits d'élevage ne peut compléter l'alimentation des populations. La fourniture d'aliments, la contribution qualitative de la viande, du lait et ses dérivés à l'équilibre protéique et lipidique de rations constituées principalement de céréales mil et sorgho sont tout à fait essentiels en termes de développement sachant les conséquences de la malnutrition.

Ressource alimentaire : De ce fait, la race Azawak représente une ressource alimentaire complémentaire dont le lait, à lui seul, est suffisamment riche pour pouvoir alimenter de manière complète un homme.

Ressource de production : Son élevage permet la mise en valeur des terres marginales (terres incultes), mais aussi les plus éloignées du village qui posent des problèmes de stockage et de transport de la récolte.

Ressource économique par la régénération des revenus : Cet apport très variable en fonction des saisons contribue à produire une valeur ajoutée importante au niveau de l'épargne et de la capitalisation. Il s'agit des investissements pour les travaux champêtres, la scolarisation des enfants ; dans la régularisation des flux monétaires et à différentes échelles du temps, les bovins Azawak représentent la « doukia » permettant à la fois de couvrir la période de soudure alimentaire et de faire face aux dépenses imprévues. Cette fonction de régulation est quasi quotidienne dans les milieux ruraux Nigériens. La vente de lait, du fromage (Tchoukou), du beurre sont des activités qui rapportent un complément substantiel dans le revenu du ménage.

Source : <http://membres.lycos.fr/haboubacar/index.html>

3.2.2. AFPEN-WELY - unité laitière de Toukounous

L'unité laitière visitée est une initiative de l'Association Féminine pour l'Entraide et la Valorisation des Produits d'élevage du Niger (AFPEN). Cette unité produit du beurre, du fromage et du lait.

Au Niger, la femme éleveuse gère toujours le lait, qu'il provienne de ses propres animaux ou de ceux de son mari. Elle s'assure que tous les membres de la famille, en particulier les enfants, ont eu leurs parts. Quand il y a suffisamment de lait, la femme transforme le surplus en lait caillé duquel elle extrait le beurre. Les femmes Peules et Touaregs font aussi du Tchoukou, fromage traditionnel, qu'elles conservent pour les périodes de soudure ou pour la vente.

L'exposé détaillé sur le processus de fabrication du fromage a été fait par les responsables de l'AFPEN qui a été bien apprécié.

AFPEN-WELY

Une initiative de femmes rurales¹

Avant, la station de Toukounous employait des femmes pour faire du fromage Tchoukou. Mais en raison de l'éloignement des centres de vente, la station avait fermé la fromagerie.

Riches de leur savoir-faire et ayant le lait de la station à leur portée, les employées se sont mises à leurs comptes individuels. Mais très vite chacune est confrontée au problème de l'écoulement du fromage.

28 femmes peules décident d'unir leurs forces et avec les conseils du PASEL², elles fondent leur propre association.

En Janvier 2001, elles obtiennent la reconnaissance provisoire de AFPEN-Wély. Elles ouvrent une Boîte Postale et un compte bancaire avec 125.000 F CFA et mettent en place une caisse d'épargne-crédit. Avec une subvention du PASEL, elles construisent une fromagerie à Toukounous et commencent la production et la commercialisation du Tchoukou.

AFPEN – Wély ouvre un kiosque de vente de produits laitiers à Niamey, en particulier le fromage Tchoukou.

Chaque matin, les membres de AFPEN-Wély apportent l'eau pour laver les ustensiles et l'atelier de production. Ensuite, elles achètent à 175 F l'unité, 20 à 30 litres de lait frais à la station expérimentale. Pour faire fermenter le lait, elles y ajoutent quelques cuillerées de Tédagan³ macéré dans une solution à base de plantes aromatisantes. Au bout de 15 minutes, elles mettent le lait fermenté dans des moules de 1 litre et le cassent pour faire égoutter le petit-lait.

Ensuite, elles enlèvent les moules et renversent les Tchoukous sur un 2^{ème} lit pour qu'ils soient uniformes. Puis, elles mettent les Tchoukous au soleil pour que le petit-lait restant s'égoutte et s'évapore. Lorsque les Tchoukous sont un peu fermes, elles les découpent en suivant les traces laissées par les moules. Enfin, elles lavent les ustensiles et l'atelier et un membre du groupe reste pour surveiller les Tchoukous.

Les femmes affirment qu'elles ont appris la vie associative à travers Wély et surtout qu'elles aient acquis une grande confiance en elles-mêmes. Leur travail est bien apprécié par tout le village et des étrangers viennent voir ce qu'elles font. En un an d'exercice, l'AFPEN-Welly produit 10.617 feuilles de Tchoukou et fait une recette de 2.064.375FCFA.

3.3. Synthèse du mercredi 14 janvier :

Au cours de la troisième journée des travaux du CME – 2004, les participants à la 7^{ème} édition ont tout d'abord adopté la synthèse des travaux des journées des 12 et 13. Ils ont, ensuite écouté une série de communication axée sur la situation des ressources naturelle en général et du foncier en particulier au niveau d'un certain nombre de pays présents à la rencontre de SILOE. Il s'agit notamment des cas de l'Ouganda, du Mali, du Kenya, du Niger, du Burkina Faso, de la Suisse, du Cameroun et du Bénin.

3.3.1. L'expérience de NYDA en Ouganda :

Dans la contribution de **Godfrey KARAMUZI** de l'ONG - NYDA – Nyabushozi Développement Agency, dans laquelle, il a rappelé que son institution intervient principalement dans la région de Mbarara, Sud-Ouest d'Ouganda, où se trouve localisé le lac Mburo. Le groupe cible des actions de l'ONG NYDA est la Bahima, une communauté pastoraliste qui s'investit dans l'élevage des vaches Ankole, bien connues pour ses cornes très majestueuses.

Comme avec tous les pastoralistes, l'élevage est la vie pour le Bahima. Mais paradoxalement, le développement dans la région n'a pas pu suivre son cours à cause de problèmes liés aux infrastructures, à l'enclavement de la région et à un environnement défavorable. Ces contraintes ont été accentuées par :

¹ Source : AFPEN-WELY. Une initiative de femmes rurales présentée par Sadikou TIDDER pendant le CME 2002 en Inde.

² Programme d'Appui au Secteur de l'Elevage (PASEL), financé et exécuté par la Coopération Suisse.

³ Caillette de petit ruminant

- La création d'un Parc National ;
- Le problème du foncier ;
- La promotion de la sédentarisation ; et
- L'intensification de l'agriculture non-durable.

En effet, la présence du parc a créé beaucoup de problèmes. Il en est de même de l'adoption d'une multitude de textes, notamment le décret de 1998, et traitant du foncier sans que ces textes apportent une meilleure clarification du régime de la propriété foncière. L'incertitude dans ce domaine a occasionné de nombreux conflits qui résulteraient de la destruction des infrastructures des ranches et des vols de cheptel. Cette situation inconfortable dans laquelle se pratiquait l'élevage nomade a contraint les éleveurs à se sédentariser malgré eux.

Aussi, le traitement des conflits inhérents au pastoralisme ne sera possible lorsque seront créés et installés des cours de justice appropriée, en même temps que seront poursuivies des actions de gestion et d'administration, de sensibilisation sur les droits et les devoirs, de balisage, d'approvisionnement en eau et d'utilisation des revenus du parc pour les investissements sociaux. L'intervenant a conclu en soulignant que dans cette partie de l'Ouganda, la communauté pastorale veut bien s'adapter, mais pas n'importe comment.

3.3.2. L'expérience de HELVETAS au Mali :

Le responsable de HELVETAS – Mali, Monsieur **Ibrahim BARRY** a fait l'économie de l'expérience de son institution qui intervient dans le Nord et l'Ouest du Mali. Les axes d'interventions prioritaires sont représentés par les composantes encadrement, communication et réalisation d'infrastructures pastorales.

L'intervenant a mis en évidence l'expérience en cours depuis avril 2003 dans le cadre du volet communication avec comme groupes cibles les femmes et les jeunes pour évaluer leur niveau d'appropriation de la charte pastorale adoptée au Mali. Les enquêtes et sondages conduits ont démontré que même les élus semblent être sous-informés sur ce document de référence en matière de pastoralisme. C'est ce qui a justifié que HELVETAS ait envisagé en plusieurs langues locales, des actions fortes de formation et d'information des acteurs, non seul sur la charte pastorale mais également sur les pistes de transhumance notamment celles qui desservant les transhumances transfrontalières.

3.3.3. L'expérience de RECONCILE au Kenya :

Dans son exposé, **John LETAI** de RECONCILE / IIED L'Afrique de l'Ouest, a mis l'accent sur l'histoire des groupes pastoraux de Kenya et leur mode de vie. Il a relevé le fait que les pasteurs soient en minorité par rapport à la population, alors que paradoxalement, ils occupent 76 % des terres du Kenya. Cette situation explique que l'accès aux ressources naturelles a toujours posé des problèmes jamais résolus. La conséquence est que, les conflits sont multiples, récurrents, et sont occasionnés par le fait que :

- ◆ Les riches pasteurs utilisent les ressources disponibles (intra-pasteurs). C'est ainsi que les Borana du Kenya (majoritaires au Kenya) ne favorisent pas l'accès aux ressources naturelles aux Degodia de la Somalie ;
- ◆ D'autres formes de conflits ont été mentionnées, notamment les conflits entre pasteurs et sédentaires ; pasteurs et ranches commercialisés ; pasteurs et l'Etat relativement au problème des réserves nationales.

Pour John Letai, la solution est à rechercher de manière consensuelle à travers la négociation. En effet, seule une approche concertée facilitera l'articulation à la fois, des préoccupations du

gouvernement Kenyan, notamment la sédentarisation des pastoralistes, avec une vision d'un foncier réparti entre les terres privées, celles dites communes, et les terres fiduciaires.

Il faut reconnaître que dans sa recherche de réglementation du pastoralisme, le gouvernement Kenyan n'a pas toujours tenu compte des idées des pastoralistes. Par conséquent, il a fini par élaborer des textes de lois qui n'ont pas pris en compte les préoccupations des pasteurs.

Il s'est enfin félicité, de ce qu'une structure de Lobbying est en voie de création, même s'il faut appréhender la diversité des groupes en présence comme une forme de contrainte. C'est pour aplanir ce type de contrainte que RECONCILE travaille dans ce sens.

3.3.4. L'expérience nigérienne :

L'expérience du Niger en matière d'élaboration d'un code pastoral a été rapportée par le Secrétaire Permanent du Code Rural, Monsieur **Abdoulkadri MAMALO** complétée par le conseiller technique du Ministre des Ressources Animales, Monsieur Bagoudou Maidadji.

Dans sa présentation, le Secrétaire Général du Code Rural a rappelé que l'origine de cet instrument remonte au milieu des années « 80 » avec la création en 1986 du comité national et la rédaction en 1993 de la loi de base portant principes d'orientation du Code Rural. Il a souligné que la loi de base a prévu que des textes, notamment ceux qui sont relatifs au pastoralisme, viennent compléter le dispositif en la matière.

Il a indiqué, qu'en plus du cadre juridique, des institutions foncières, à savoir les commissions foncières (COFO), ont été installées aux différents échelons de l'administration territoriale (Sous-- préfecture) et des collectivités coutumières (village). Les commissions foncières de base (COFOB) constituent un échelon de mise en œuvre. S'agissant du régime pastoral. L'intervenant a souligné que le Niger a engagé à partir de 1998 le processus d'élaboration des textes relatifs au Code pastoral.

3.3.5. L'expérience du Niger en foncier pastoral :

L'exposé de Monsieur **Zakaria GANDOU** a porté sur « le foncier pastoral : entre textes écrits et pratiques locales quels droits sur les ressources naturelles pour les pasteurs ? ».

Le constat actuel en matière du foncier pastoral au Niger se résume à :

a) *L'exclusion des éleveurs dont le fondement est :*

- La fréquence du modèle libéral de lecture du foncier et des ressources naturelles
- L'existence d'un parti pris culturel et socio-économique favorable à la civilisation agraire
- L'insuffisance des textes de lois qui parlent de sécuriser les espaces pastoraux et les zones.

b) *La marginalisation des pasteurs à travers :*

- *les textes actuels*

- Absence d'une volonté claire de sécurisation foncière
- Le foncier pastoral comme marchandise potentielle entre les mains de l'Etat
- Le pastoralisme comme variable non structurelle de l'aménagement du territoire

- *les pratiques locales*

- Le foncier pastoral comme réserve foncière pour l'agriculture
- La foncier pastoral terres incultes
- Les ressources pastorales sans gérant
- Les inégalités d'accès aux ressources naturelles
- La tendance vers une disparition multifonctionnelle des espaces
- etc

Face à cette situation quelle sécurisation possible des droits des pasteurs sur les ressources naturelles ?

L'important sera donc d'affirmer et de donner les moyens d'une gestion patrimoniale de l'environnement aux fins d'un développement intégré et durable.

Mais pour cela les pasteurs tout comme les agriculteurs ont besoin d'être sécurisés dans leurs rapports avec le milieu.

3.3.6. L'expérience de CRUS au Burkina Faso :

L'exposé de Monsieur **Zakariaou DIALLO** du CRUS a porté sur « l'accès aux ressources naturelles ».

L'histoire des communautés d'éleveurs au Burkina Faso s'articule autour des sous-groupes Peuhls touaregs.

Le constat actuel est manqué par :

- ◆ L'obstruction des couloirs de passage des animaux ;
- ◆ La diminution des espaces pastoraux ;
- ◆ Les conflits autour des ressources stratégiques etc.

Face à cette situation, des mécanismes traditionnel et moderne ont été développés pour minimiser les risques de conflits. À cela s'ajoute des dispositifs réglementaires et organisationnels pour gérer les ressources naturelles et favoriser leur accès aux pasteurs.

Les politiques foncières et pastorales ont permis d'élaborer un certain nombre de textes de lois notamment la R.A.F, le code pastoral pour répondre aux insuffisances constatées.

Pour terminer il a souhaité que le CME 2004 contribue à :

- ◆ La promotion et au développement d'une vision commune de l'élevage ;
- ◆ La recherche de financement propre et la mise en place de l'association « Bilital Maroobé ».

Par ailleurs, il a reconnu qu'en termes d'avantages tirés par les éleveurs de la création du Ministère des Ressources Naturelles, il y a entre autres, l'élaboration des lois spécifiques au secteur réglementant la mise en place d'infrastructures pastorales, l'appui à l'organisation des éleveurs et à l'approvisionnement en intrants, etc.

Quant à la participation des femmes, il a mentionné qu'il y a déjà des acquis mais cela doit s'inscrire dans un processus d'apprentissage.

3.3.7. L'expérience d'ABIC au Cameroun :

Le représentant de l'Appui au But des Initiatives communautaires (ABIC) Monsieur **Olougou VALÈRE** du Cameroun a dans son intervention mis en évidence la situation actuelle des éleveurs traditionnels au Cameroun en général et dans les provinces du Nord, de l'extrême nord et du nord ouest du pays en particulier. Cette situation est caractérisée par une poussée anarchique du front agricole et par l'envahissement de l'espace rural pour la pratique de la chasse des gibiers.

Deux systèmes d'autorité sont impliqués dans la gestion des pâturages au Cameroun. Il s'agit du pouvoir traditionnel et des instances gouvernementales. En outre dans le domaine foncier coexistent une législation foncière écrite et des pratiques traditionnelles reconnues aussi bien par la loi que par les chefs traditionnels. Toutefois, le mode de gestion traditionnel devrait être

réadapté par période en tenant compte les nouvelles réalités locales, de l'augmentation du cheptel, de sa répartition et de l'augmentation des surfaces cultivées.

3.3.8. L'expérience du Bénin :

Dans son intervention, le représentant du Bénin a rappelé, le fait que son pays accueille, chaque année de nombreux troupeaux d'animaux venant des pays voisins à la recherche de pâturage. À cet effet, pour aider à la préparation de la transhumance, le Bénin a créé aux différents niveaux de l'organisation administrative, des comités de transhumance afin de suivre son déroulement et apporter des solutions aux problèmes qui surgissent selon une approche concertée. L'intervenant a souligné que ces organisations d'éleveurs s'investissent dans la pacification de l'exploitation des ressources naturelles.

Sur le système foncier, dans le contexte béninois, notamment dans le Nord-Est du pays, la terre appartient à l'Etat ou à un détenteur d'un titre de justice. L'intervenant a rappelé que le régime foncier actuel au Bénin n'offre pas une réponse appropriée à la problématique de l'accès aux ressources naturelles pour les éleveurs. Selon l'intervenant, il revient aux éleveurs de proposer et ou soutenir de nouvelles formes de gestion des ressources naturelles. Pour ce faire il a réaffirmé l'impératif de promouvoir et de s'appuyer sur des organisations fortes dotées de légitimités certaines, c'est-à-dire, acceptées et soutenues de leurs membres.

3.3.9. L'expérience Suisse en pastoralisme :

Dans son intervention, la représentante du DED, Mme **Antje BARTELSMEIER** a rapporté son expérience en matière de pastoralisme en Suisse. Elle a mis l'accent sur le fait que quel que soit le territoire de référence, l'élevage mobile exige que l'on s'accommode des conditions de l'environnement (le froid en Europe et la chaleur au Sahel). Pour l'exposante, la recherche du pâturage est une universalité.

Elle a mis en évidence les contraintes majeures de la transhumance entre la vallée et la montagne en Suisse dont la complexité réside dans la grande hauteur pouvant aller jusqu'à 2000 mètres en altitude. Mais elle a rappelé qu'en Suisse aussi se pratique la transhumance horizontale comme au Sahel.

Elle a souligné la spécificité des espaces alpins qui sont repartis en alpes communes, privées et coopératives.

3.3.10. L'expérience d'élevage familial en Suisse :

L'expérience d'élevage familiale rapportée par Mme **Rita AREGGER** dans le cadre d'une ferme familiale dans le centre de la Suisse couvre un espace de 23 ha, occupé par 20 vaches dont 6 veaux.

Il s'agit d'une expérience de gestion intégrée qui allie l'entretien des animaux, la production laitière, la production du bois et la production alimentaire pour les humains. Les difficultés rencontrées dans le cadre d'une exploitation pastorale familiale se résument à la pression de plus en plus forte de l'Etat à travers sa bureaucratie

Elle a souligné que la femme joue un rôle central dans le règlement à l'amiable des dégâts d'animaux.

3.4. Synthèse du jeudi 15 janvier :

Au début de la séance plénière du jeudi 15 janvier, les participants ont accepté la synthèse des travaux de la précédente journée ainsi que les résultats des travaux des trois groupes ayant réfléchi sur les cinq axes de questionnement ci-dessous :

- ◆ Comment les éleveurs voient-ils le foncier ?
- ◆ Code pastoral – des règles en faveur des éleveurs ?

- ◆ Qu'est-ce que les éleveurs proposent pour améliorer leurs accès aux ressources naturelles ?
- ◆ Quel rôle pour l'état ?
- ◆ Quel rôle pour le CME ?

Après quoi, les travaux se sont poursuivis par une première série de communications anglophones concernant les conflits provoqués autour des ressources naturelles et la résolution de ces conflits en Tanzanie, Ouganda (« Vache Heureuse ») et au Kenya (SNV, ITDG).

Une attention particulière a été portée sur le rôle des femmes dans les conflits et dans le processus de paix.

La seconde série des communications a été axée sur les conventions locales et sur d'autres aspects de renforcement de capacités des organisations d'éleveurs avec les expériences vécues au Burkina Faso avec AGED et RECOPA, au Niger avec AREN et GENEVICO, au Mali avec Helvetas, en Tanzanie avec RECONCILE, au Sénégal avec l'expérience d'élevage dans la région de Tambacounda. Les promoteurs du réseau « BILITAL MAROOBE » ont exposé les motivations qui ont précédé à la création dudit réseau, ses buts et son organisation territoriale et institutionnelle.

3.4.1 L'expérience Tanzanienne en pastoralisme :

Pour **Christopher Siara LAISSER**, la terre en Tanzanie est la propriété de l'État et est sous la garde du Président. La terre non cultivée est utilisée par les pasteurs et on l'appelle « No-Man land ». Cette terre n'appartient à personne et le gouvernement peut en disposer à tout moment. Seulement 8% de la terre totale en Tanzanie est utilisée par les pasteurs et leurs troupeaux. Les pasteurs (600.000 personnes) occupent 63.000 km carré.

Il y a deux groupes d'utilisateurs des terres :

- Les agro-pasteurs : Les **LARUSHA**
- Les pasteurs purs : Les **MAASAI**

Les Larusha font l'agriculture depuis l'époque. Les Maasai ne dépendent que de leur cheptel pour leur existence. Les Maasai font aussi la transhumance et cultivent le maïs comme supplément pour leur alimentation. Il y a une relation très forte entre les Maasai et leurs animaux. Les animaux constituent un signe de prestige et renforcent la position sociale des individus propriétaires. Les pasteurs Maasai sont comme tous les pasteurs confrontés aux problèmes du fait de la diminution progressive des pâturages disponibles par

- L'installation progressive des fermes de ranch
- L'infiltration des paysans agriculteurs à petite échelle
- Les sécheresses fréquentes
- La transformation des pâturages traditionnels en parcs nationaux

En conséquence, la mobilité des pasteurs s'est diminuée ce qui a augmenté la dégradation des terres. La sédentarisation partielle a emmené une diversification de la production.

Le foncier est généralement en faveur des agriculteurs et il en résulte des conflits armés. Les parties politiques dans l'opposition se battent en faveur des pasteurs, sans beaucoup de progrès.

La coexistence des systèmes « sédentarisation » et « transhumance » serait une solution durable comme les Sukuma et Kuria ont fait dans l'Ouest de Tanzanie.

3.4.2. L'expérience de la « Vache heureuse » en Ouganda :

Atibu LOESE de l'Ouganda a présenté le projet « Vache Heureuse » dans la région Karamoja qui se trouve dans le Nord-Est de l'Ouganda, pays limitrophe du Kenya et du Soudan, et qui couvre 20 mille km². Trois zones importantes : L'Est = 200 mm de pluie, le Centre= 400 mm de pluie et l'Ouest = 1,000-1,400 mm de pluie.

En outre, la région a une population de 1 million de personnes ; 1 million de vaches ; 2 millions de petits ruminants ; 1000 chameaux et 2000 ânes. 100,000 fusils non contrôlés y circulent anarchiquement.

Les ressources naturelles ne sont utilisées qu'à 50 % à cause des raids. La population est prise en hôte par plusieurs belligérants. Les habitants d'ethnie Karamojong deviennent de plus en plus pauvres.

Le projet « Happy Cow » appuie les pasteurs à bien entretenir leurs animaux et à conduire les Karamojong sur la voie de la paix en facilitant le dialogue avec les voisins.

La paix pourrait être espérée à terme pour les Karamojong grâce à des actions efficaces en faveur :

- Du contrôle des fusils ;
- De l'accès aux ressources naturelles; et
- De l'augmentation des moyens d'existence.

Le Projets « *Vaches heureuses* » demande au CME de les soutenir dans leurs efforts contre la prolifération des petites armes à la corne de l'Afrique et partout au monde.

3.4.3 : Le rôle des femmes dans les conflits et dans le processus de paix (Ouganda)

Dans sa présentation, **Christine NAKUT** collaboratrice de *Happy Cow Project* a mis en évidence le rôle des femmes dans les conflits à Karamoja en Ouganda. En effet, les conflits des Karamojong peuvent être répartis en :

- Conflits **d'ethnie** à travers les RAIDS. On retire le bétail avec des fusils. Les représailles sont organisées de la même façon, donc la spirale d'agression ne fait que s'élever. Dans ce type de conflit, le gouvernement est incapable de donner l'assistance ;
- Conflits de **famille**, entre les générations ; et
- Conflits **privés** : Le mari a payé avec le bétail sa femme, c'est pourquoi elle est obligée de l'obéir. En cas de refus, il a le droit de l'abattre ! Autrement dit, dans cette communauté, l'homme a les pouvoirs absolus sur la femme !

La position des femmes est qu'elles sont des victimes. Une femme paye par sa vie si un membre (masculin) de sa famille tue quelqu'un. Les représailles consisterait à tuer une femme de la famille qui a fait le raid. Les femmes ont besoin de s'organiser pour la paix. L'organisation « Les femmes pour la paix » qui vient de naître s'inscrit dans cette volonté d'organiser les femmes.

En conclusion, les promoteurs dudit projet sont convaincus de ce que les efforts des femmes pour la paix vont donner des fruits. Pour cette communauté et ses voisins, la vie ne pourrait s'améliorer que par la paix.

3.4.4. L'expérience des femmes en matière de résolution des conflits au Kenya

Cette communication a été faite par **Jecinta ABENYO** qui travaille pour ITDG-EA (Groupe pour le développement des technologies intermédiaires en Afrique de l'Est). ITDG travaille sur trois continents : Asie, Amérique du Sud et l'Afrique. La vision de ITDG se réfère à l'impératif d'un monde libre d'injustice où la technologie fait du bien pour tout le monde.

Pour l'essentiel, la représentante d'ITDG a présenté à l'auditoire du CME 2004, des documents sur le rôle des femmes dans la résolution des conflits. Dans ce contexte, les activités de ITDG au Kenya portent, entre autres, sur :

- Le SIDA
- La résolution des conflits
- La production animale
- Les moyens d'existence alternatifs
- Les textes juridiques

L'objectif est de renforcer les capacités de résolution des conflits et de maintien de la paix.

Les types de conflits sont :

- Des conflits entre les pêcheurs du Lac Turkana du Kenya et de l'Ethiopie
- Des conflits autour des ressources naturelles
- Des conflits entre les pasteurs et les agriculteurs marginalisés

Les conflits se sont aggravés à cause de :

- La pauvreté
- Le chômage
- L'ignorance
- Les gouvernements instables
- Les textes en faveur des agriculteurs sédentarisés

Les femmes jouent un rôle très important dans les deux sens : non seulement elles ont la force d'encourager les conflits, mais aussi peuvent utiliser les mêmes forces pour désamorcer les conflits provoqués. ITDG-EA implique les femmes dans les associations afin de renforcer la paix à travers :

- Le désarmement ;
- La collaboration Internationale ;
- Le lobbying ;
- La participation au CME

Le processus est une approche holistique–avec comme encrage :

- L'approvisionnement en eau ;
- L'éducation ;
- Les activités lucratives ;
- La fortification des structures traditionnelles ;
- La création de réseau

3.4.5. L'expérience de la SNV au Kenya : « Pastoral women and conflict management »

L'orateur a présenté les efforts de SNV relativement à la résolution des conflits par les femmes.

Au Kenya, la SNV intervient dans 4 districts : Kajiado, Keiyo & Marakwet, Laikipia and Turkana. Ces interventions sont très importantes dans la région. Aussi la présence des organismes de coopération au Kenya est très importante et faite que la coopération est très intense sur beaucoup d'aspects.

Les résultats les plus importants sont traduits par :

- L'existence des réseaux très consolidés des femmes
- Une forte représentation des femmes dans les comités des districts et la mise à l'agenda des questions de paix
- Les femmes sont acceptées (en certains endroits) comme partenaires dans la politique
- Les femmes font partie du pouvoir dans les districts concernés

Cependant des problèmes persistent, au titre desquels :

- La persistance des idées reçues selon lesquelles, la résolution des conflits relève des hommes ;
- La chefferie traditionnelle n'admet pas l'adhésion des femmes dans leurs structures
- Faible niveau d'éducation des femmes. Ici le défi majeur serait de relever le niveau d'éducation et de responsabilisation des femmes.

3.4.6. L'expérience tanzanienne : « Situation analysis of pastoralism as a livelihood. Policy Reflection »

Moses B. Ole-Neselle a présenté une analyse de la situation des pasteurs et son moyen d'existence en Tanzanie. Les Maasai sont des pasteurs bien connus en Afrique de l'Est. Ils vivent du lait et de la viande de leurs animaux. La valeur sociale que cela représente pour ces communautés est aussi très importante. En résumé, les problèmes des pasteurs sont inhérents, entre autres :

- Au manque d'éducation formelle ;
- À la sous-représentation au sein de l'Assemblée nationale ;
- À l'insuffisante prise en compte de leur identité culturelle et leur marginalisation

En conclusion, les Maasai ont contribué à la sauvegarde des ressources naturelles. Aussi, la reconnaissance et l'acceptation des Maasai et de leur mode de vie dans la société Tanzanienne ont largement contribué à :

- Changer les textes concernant les pasteurs ;
- Commencer un dialogue avec les pasteurs

La culture, les traditions et l'histoire sont les sujets qui stimulent les pasteurs de la Tanzanie et du Monde dans leur quête du bien-être.

3.4.7. RECOPA, Burkina Faso

Après avoir rappelé les réalités physiques, humaines et le potentiel en matière d'élevage au Burkina Faso, le représentant du « Réseau de Communication sur le Pastoralisme » (RECOPA), monsieur Salou Diallo a contextualisé la situation actuelle des éleveurs traditionnels concernant l'accès aux ressources naturelles dans ce pays. Il a souligné la précarité des éleveurs traditionnels dont la situation va du mal en pire du fait des conflits de plus en plus meurtriers qui se multiplient. Aussi, la gestion administrative des conflits ne s'est pas avérée toujours satisfaisante tant pour l'agriculteur que pour l'éleveur surtout. Toutefois, pour améliorer la situation en matière de gestion administrative des conflits, l'Assemblée Nationale du Burkina Faso a voté en 2003, une loi d'orientation, définissant mieux la gestion équitable des ressources naturelles. C'est dans un tel contexte que le RECOPA a vu le jour.

Le Réseau de Communication sur le Pastoralisme (RECOPA) localisé à Fada, au Burkina Faso dispose de quatre bureaux régionaux à l'Est, à l'Ouest, au Nord et au Sud. Sa mission est de :

- Réconcilier les intérêts de tous les utilisateurs des ressources naturelles ;
- Diffuser les textes législatifs et réglementaires régissant le pastoralisme au Burkina Faso;
- Négocier et sécuriser les ressources pastorales.

Au titre des acquis du RECOPA, son représentant à Siloé, Monsieur Salou Diallo, a mentionné, entre autres, une douzaine de zones de pâtures inter-villageoises et 750 km de couloirs de transhumance et de pistes négociées et sécurisées. Ces résultats ont été obtenus avec le concours des structures ad hoc au niveau village et département. Ces acquis ont permis d'instaurer un climat de dialogue et de réduire les conflits entre agriculteurs et éleveurs d'une part et entre éleveurs et administration d'autre part.

Le RECOPA apporte également une assistance juridique aux pasteurs à travers une convention entre le réseau et une association de juristes (CINESDA) qui accompagne les pasteurs devant les juridictions.

En tant qu'organisation de pasteurs qui se positionne comme l'interlocuteur privilégié entre décideurs et pasteurs, le RECOPA se soucie, entre autres, de :

- Diffuser les différentes lois ;
- Veiller à leur application ;
- Ressortir les difficultés d'application par rapport au pastoralisme ;
- Mener des actions de lobbying en faveur d'une relecture des textes pour une meilleure adaptation au contexte du moment ;
- Consolider les relations entre organisations nationales et mondiales.

3.4.8. AGED, Burkina Faso

La communication du représentant de AGED, monsieur Bokoum Assane a porté sur la « Convention locale de gestion des ressources naturelles au Sahel Burkinabé : Cas de la zone de Kishi-Beiga ». Après avoir rappelé les caractéristiques de la zone de référence située au Nord du Burkina Faso dans le département de Gorom, avec un climat soudano-sahélien, une pluviométrie comprise entre 350-600mm, une population composée de sédentaires et des transhumants (Foulbé, Rimaibé et Tamachek) se livrant à la pratique de l'agriculture et de l'élevage, l'exposant a mis en évidence la problématique de la gestion des ressources naturelles (GRN). À cet effet, il a souligné que la situation de départ était marquée par la dégradation accélérée des bases de production, un élevage pastoral menacé, des conflits fonciers de plus en plus graves et des faibles rendements tant pour l'agriculture que pour l'élevage.

Dans un tel contexte, l'option a été prise d'élaborer la convention locale avec comme principes clés d'intervention du Programme Sahel Burkinabé :

- La clarification des rôles dans l'établissement du partenariat ;
- La valorisation des savoirs-faire et savoir-faire locaux ;
- La prise en compte des différents intérêts (groupes d'utilisateurs des ressources et sensibilités) ;
- La recherche de consensus à travers la concertation et la négociation continue ;
- La remise en cause permanente.

Ces principes sont complétés par des axes stratégiques d'intervention au titre desquels :

- ✓ Le choix d'une porte d'entrée ;
- ✓ Une démarche ouverte ;
- ✓ Un apprentissage dans l'action ;
- ✓ Le suivi du processus avec la population.

Les résultats concrets enregistrés sont traduits par la mise sur pied d'un partenariat effectif avec à l'actif :

- Quatorze (14) nouvelles zones (grappes de villages) ayant adopté une convention locale à l'image de celle de Kishi Beiga (effet multiplicateur) ;
- Un renforcement de la cohésion sociale résultant de la baisse de conflits de plus de 80% (60 conflits en moyenne contre au maximum 10 avec la convention) ;
- Une inversion du rôle des acteurs dans la résolution des conflits (80 % des conflits gérés par la population contre 30 avant la concertation).

Pour l'essentiel, la convention locale a eu comme effets perceptibles :

- ❖ Un accroissement du niveau de participation des groupes dits marginalisés (10 à 30 %) aux activités GRN et instances de décision.
- ❖ Une baisse sensible des dépenses liées à la gestion des conflits (de 500.000 à 50.000 FCFA/an) ;
- ❖ Une amélioration des modes d'exploitation des Ressources Naturelles (coupe de bois frais, feux de brousse, etc...).

Les leçons tirées de cette expérience, par AGED, se résument, entre autres, au fait que la convention locale reste une bonne porte d'entrée pour la gestion d'un conflit autour des ressources naturelles; elle facilite la recherche de consensus sur des questions clés ; elle favorise l'esprit de partenariat entre intervenants ; permet la représentativité des sensibilités et groupes d'utilisateurs ; et conforte la légitimité des solutions prises.

Toutefois, sur la base de l'expérience, la nécessité de poursuivre des actions de renforcement de la structure de coordination de la GRN a été relevée. Il en est de même de la nécessité de renforcer l'encrage institutionnel de la convention par la prise d'arrêté préfectoral ; à terme, il faut amorcer la préparation du pôle vers la communalisation rurale.

3.4.9. Expériences d'élaboration des conventions locales (CL) au Niger

Comme solution envisageable pour une exploitation paisible des ressources naturelles (RN), Monsieur Gandou ZAKARA de l'AREN a exposé une synthèse des expériences d'élaboration de ces CL. Il a surtout souligné les forces et les faiblesses de ces CL. En effet, tout en offrant une possibilité de gestion consensuelle des ressources naturelles par la responsabilisation des acteurs, la prise en compte des réalités de terrain et une possible valorisation des savoirs locaux, les CL n'en sont pas moins qu'un mécanisme fragile tant sur le plan institutionnel, qu'au plan de la légalité.

3.4.10. Mécanismes traditionnels de gestions des conflits et lois modernes au Mali

Dans sa communication, M.Belco Moussa BARRY a rappelé le contexte de l'élevage traditionnel et le fait que les éleveurs traditionnels se distinguent des autres groupes par leur mode de vie. Les rapports entre éleveurs et agriculteurs étaient fraternels et amicaux car ils avaient besoin l'un de l'autre.

Mais ces rapports ont connu à la file des temps une profonde dégradation qui menace gravement l'élevage traditionnel qui risque de disparaître si l'on n'y prend pas garde. Il a rappelé l'expérience malienne de gestion traditionnelle de conflits, telle que codifiée dans le code pastoral de la Dina de Sekou Amadou Barry de 1818-1862 et qui reposait sur la gestion de l'espace selon le système dominant (pastoral, agricole et de la pêche) en fonction des zones agro-écologiques.

Pour l'intervenant, pour plus de cohérence et d'efficacité, les différentes catégories d'institutions locales, notamment, les autorités locales et les associations d'éleveurs, devraient être mises à contribution dans le processus de prévention, de gestion et de règlements de conflits.

3.4.11. L'expérience d'HELVETAS au Mali

Le représentant de Helvetas Mali, M.Ibrahima Barry a axé sa communication sur l'expérience du programme 'Sigidia' dans le Sahel occidental malien notamment dans la commune de Dioura où était créé un front anti-peulh ce qui a amené Helvetas à conduire des actions au moyen des rencontres et d'échanges autour des problèmes de la zone, de diffusion de la charte pastorale à travers des brochures et des cassettes audio.

Pour l'avenir, Helvetas a programmé de mettre l'accent sur le volet communication tant pour la diffusion de la charte pastorale que d'autres textes.

3.4.12. L'exposé du Dr BÂ du Sénégal/France

Le Dr Bâ a souligné les éléments clés du pastoralisme dans toute la littérature francophone et anglophone. Il a de manière très succincte fait ressortir la place de l'élevage dans les politiques de l'État depuis la période coloniale jusqu'à l'époque actuelle.

L'une des caractéristiques de cette évolution des politiques c'est la volonté de l'Etat de réglementer l'occupation de l'espace, tout en prenant soins de s'approprier la terre à travers la loi sur le domaine national. Cette loi classe les terres en cinq catégories :

- Les terres urbaines ;
- Les terres classées ;
- Les terroirs ;
- Les terres pionnières.

C'est bien évidemment à partir de cette époque que le traditionnel équilibre dynamique entre les trois piliers du système pastoral (Les hommes, les animaux et la végétation) est rompu.

L'intensification agricole a pris le pas sur l'élevage et la mobilité qui était le principe clé du pastoralisme.

3.4.13. GENEVICO - La gestion non violente des conflits au Niger

Cet exposé était présenté par M. Seydou Abdoukarim. du projet GENEVICO qui assure des formations au bénéfice des ONGs, projets et associations. En effet, depuis janvier 2002, date de démarrage de ses activités, le projet a formé 60 spécialistes parmi lesquels 20 ont été sélectionnés pour constituer les points focaux régionaux. GENEVICO répond localement à la demande de formation en gestion alternative des conflits. Constatant le déséquilibre hommes/femmes dans la constitution du réseau des formateurs, le projet a tenté de rétablir l'équité en organisant en novembre dernier, une formation spécifiquement destinée aux femmes.

3.5. Synthèse du vendredi 16 janvier :

L'intervention de l'APSS PORTAIT SUR trois de ses interventions. Ousmane AG Rhissa de l'APSS-Burkina Faso présentait les actions menées à partir du secrétariat général à Dori.

- LA CORET
- LA BADEL
- L'APSS

3-5-1 CORET

Face au contexte de mondialisation et de globalisation l'élevage traditionnel se trouve fortement menacé par la politique d'intensification des productions qui ne laissent aucune place aux modes de production traditionnelle.

C'est pour relever le défi que les organisations d'élevage traditionnel des régions soudano-sahéliennes et sahariennes se sont constituées en confédération des organisations d'élevage traditionnel (CORET) pour

- Défendre les intérêts des éleveurs face aux exactions et aux aléas climatiques ;
- Promouvoir la formation permanente des éleveurs
- Développer l'élevage traditionnel dans un contexte de paix et de sécurité foncière assurée.

3-5-2 BANQUE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (BADEL)

Mais tous ces objectifs ne peuvent être atteints sans moyens financiers. Aujourd'hui, l'élevage tout comme les autres activités économiques, ont besoin d'être financé ; mais la finance internationale considère le troupeau comme un capital précaire et par conséquent ne pouvant pas être une garantie (caution) pour l'accès aux crédits.

Face à cette contrainte, les mêmes organisations membres de la CORET ont voulu se donner les moyens de leur politique en se dotant d'une banque spécialement tournée vers les activités de l'élevage, et qui sera constituée des actions des éleveurs : c'est la BANQUE AFRICAINE DU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (BADEL) dont le siège est à OUAGADOUGOU (.B.F.)

3-5-3 APESS

L'organisation qui joue le rôle de catalyseur dans toute cette dynamique est bien évidemment l'APESS (Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane). Elle joue le rôle stimulant pour un élargissement des cadres de concertation des éleveurs traditionnels aux fins d'une prise en charge consciente et concertée de leur destin face aux grands aléas du développement mondial qui ont pour nom : marginalisation et exploitation des plus faibles.

Pour redonner corps à toute cette dynamique et en même temps canaliser toutes les synergies vers un développement mondial des activités d'élevage, il a été créé le " Conseil Mondial des Eleveurs " en 1997. Ce réseau a été initié par des éleveurs aux seins de l'APESS au Burkina Faso en collaboration avec des éleveurs et des techniciens du Nord.

3-5-4. Rôle du CME

Dans son intervention, Hedy Bühlmann rappelait la mission du CME, esquissait les actions actuelles, abordait rapidement la structure et résumait le rôle futur du CME comme l'ont souhaité les organisations d'éleveurs pendant le forum CME-2004 au Niger.

On peut résumer le CME comme " une tribune internationale de toutes les aspirations des éleveurs et un cadre d'action et d'échanges des expériences des éleveurs au niveau international ".

Si au début de sa création le CME cherchait surtout un élevage éthique, les participants souhaitaient de plus en plus que le CME joue un rôle plus actif et qu'il devienne un forum représentant les organisations des éleveurs au niveau politique international et défendant leurs droits activement.

C'est au forum-CME tenu en France (2001) que cette option a été énoncée pour la première fois par les participants. Elle a été reprise par la thématique du forum en Inde (2002) et s'est poursuivie plus intensément au forum du Niger en janvier 2004.

Pendant le forum au Niger en 2004, une attention particulière a été accordée à la question « Quel rôle peut jouer le CME ? » au cours des travaux de groupes et en plénières. Dans cette

perspective, les participants ont défini le futur rôle d'un CME fonctionnel, surtout à un niveau international.

Son rôle a été défini comme suit :

1. Intervenir au niveau des Etats et des partenaires pour porter le flambeau des éleveurs
2. Créer au niveau de chaque pays une tribune des éleveurs capable de se mobiliser pour influencer les législateurs et la politique d'élevage
3. Relever l'image des éleveurs
4. Mobiliser tous les partenaires potentiels capables d'assister dans les négociations
5. Établir des priorités selon le contexte (par exemple : appui aux éleveurs dans le cadre de l'élaboration du code pastoral au Niger et ailleurs)

Pour accomplir ce rôle, les participants ont insisté sur le principe d'unité en en ces termes :

« Considérer notre unité comme la garantie pour l'AVENIR »

IV Rapport des groupes de travail

Dans ce chapitre, nous reprenons entièrement les résultats des groupes de travail qui ont été élaborés par les participants au forum au cours des travaux de groupes qui se sont déroulés les 14 et 15 janvier 2004.

Les questions ci-dessous ont été approfondies lors de ces travaux et des réponses concrètes y ont été apportées:

- 1 Comment les éleveurs vivent-ils le foncier?
- 2 Code pastoral - des règles en faveur des éleveurs ?
- 3 Qu'est-ce que les éleveurs proposent pour améliorer leur accès aux ressources naturelles?
- 4 Quel rôle pour les femmes dans le processus de paix ?
- 5 Comment renforcer les capacités des éleveurs de défendre leurs propres intérêts et droits ?
- 6 Quel rôle peut jouer le CME ?
- 7 Quel rôle pour l'État ?

4.1. TRAVAUX DE GROUPES du 14/01/2004 :

4.1.1 Rapport du groupe I

Les conclusions du groupe I ont été les suivantes selon chaque question abordée.

a) Comment les éleveurs vivent-ils le foncier ?

Les uns et les autres ont mis en évidence ce qu'ils vivent en matière de foncier . À cet effet, il ont dit, entre autres, se sentir:

- longtemps délaissés par les pouvoirs publics, brimés par les textes institutionnels
- totalement exclus de toute action utile concernant le foncier
- Pour l'éleveur traditionnel, l'espace est un patrimoine commun et il est considéré comme une vache laitière prête à rendre service sans rien attendre de son maître.

Qu'est-ce qu'a engendré toutes ces difficultés ?

Les éleveurs ont d'office reconnu que leurs problèmes sont identiques d'un pays à un autre et leur propre tort, c'est de rester silencieux face aux différents changements politiques, économiques et même culturelles. Ils sont toujours dans un attentisme total et légendaire.

b) Le Code Pastoral - des règles en faveur des éleveurs ?

Pour les éleveurs, les textes élaborés depuis plusieurs décennies, jouent en leur défaveur. Seuls les agriculteurs ont droit d'exploiter librement les ressources naturelles. La terre est ainsi anarchiquement exploitée par les agriculteurs bénéficiant les faveurs des pouvoirs publics.

Conscients de l'injustice dont ils sont victimes, les éleveurs ont souhaité et commencé à s'organiser pour reconquérir leurs droits les plus absolus.

Ce droit doit passer d'abord par la scolarité des enfants des éleveurs en grand nombre. Aussi, les pouvoirs publics ressentent-ils, de plus en plus, la pression qu'exercent les éleveurs pour mieux se structurer et défendre leurs intérêts. En outre, les différents codes pastoraux sont-ils perçus comme une réponse de l'administration aux éleveurs pour compenser leur exclusion . Nous osons dire qu'aujourd'hui les différents codes pastoraux jouent à la faveur des éleveurs. Ils ont permis d'abord de reconnaître que le monde des éleveurs a le droit à l'utilisation équitable des ressources naturelles.

Dans cette optique, les éleveurs proposent :

- La révision de temps en temps du contenu des codes pastoraux.
- Une concertation permanente entre les différents exploitants des ressources naturelles
- Définir les principes de gestion des ressources naturelles
- Faire un suivi de l'application des codes

c) Les éleveurs ont-ils des propositions pour améliorer leur accès aux ressources naturelles ?

Convaincus qu'aucune action positive ne serait prise en leur faveur sans leur implication, les éleveurs ont proposé un certain nombre de pistes leur permettant d'accéder aux ressources naturelles, notamment par :

- La création de zones pastorales dans tous les pays
- La détermination du statut des champs-pièges et sécuriser durablement les pasteurs en matière foncière;
- Le classement des points d'eau pastoraux dans le domaine public de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- Le développement d'un esprit d'investissement ;
- Que les éleveurs se fixent afin d'éviter un aller sans retour ;
- La plantation des arbres à caractère économique comme le gommier et l'acacia senegalensis ;
- Que les éleveurs s'organisent sur le plan régional pour la gestion et l'exploitation des ressources naturelles

d) En ce qui concerne le rôle de l'Etat dans le foncier.

- Le premier rôle de l'Etat serait l'élaboration d'une politique d'aménagement du territoire et sa mise en oeuvre
- L'application conséquente des textes législatifs et réglementaires qui favorise une organisation libre et viable des éleveurs.
- Que l'Etat associe les éleveurs aux prises de décisions concernant le foncier.

e) Quel rôle pour le Conseil Mondial des Éleveurs ?

Dans le cadre du rôle que doit jouer le Conseil Mondial des Eleveurs (CME), un certain nombre de points ont été évoqués. Entre autres :

- Que le CME joue essentiellement un rôle de lobbying, de plaidoyer auprès des Etats et institutions internationales comme le PNUD, le FAO, la Banque Mondiale etc.
- Que le CME commandite des études
- Faire également le suivi - évaluation des différents forums organisés.

4.1.2. Rapport du groupe II : journées des 14 et 15/01/2004

L'ordre des questions a été discuté et adopté dans sa forme. Les éleveurs étaient plus nombreux, cela a imposé une traduction des questions-réponses en fulfulde.

a). Comment les éleveurs vivent-ils le foncier ?

Les éleveurs ont beaucoup plus pris la parole, en s'exprimant par les images, tropes et autres euphémismes pour évoquer les problèmes liés à la marginalisation :

- ⇒ Arbitrage dans le règlement des conflits entre agriculteurs et éleveurs
- ⇒ La restriction des espaces pastoraux
- ⇒ Le déguerpissement des éleveurs par l'installation des cultures
- ⇒ La dégradation des pâturages
- ⇒ La rareté des points d'eau
- ⇒ La colonisation des terres par les cultures de rentes (coton au Bénin par exemple)
- ⇒ Démission des chefs locaux (vente de terres aux agriculteurs dans les zones nigériennes du lac Tchad)
- ⇒ Selon un vieillard, dans le groupe « l'agriculture et l'élevage » reste le fils adoptif. Tandis que le premier est choyé, le second est marginalisé avec des espoirs qui ne vont jamais se réaliser.

b). Code Pastoral - des règles en faveur des éleveurs ?

- ⇒ Reconnaissance des terroirs d'attache aux éleveurs
- ⇒ Reconnaissance des droits d'usage prioritaire (Niger)
- ⇒ Libre accès des éleveurs ;
- ⇒ Prévenir l'occupation des pistes de transhumance et les gîtes d'étapes par les agriculteurs
- ⇒ Décret depuis 1980, portant organisation des parcours
- ⇒ Transfert de pouvoir dans les conseils ruraux (Sénégal)
- ⇒ Formation des auxiliaires vétérinaires, alphabétisation fonctionnelle (Sénégal)
- ⇒ Reconnaissance officielle des couloirs de passage d'animaux (Cameroun)
- ⇒ Réglementation de la transhumance transfrontalière (Mali, Mauritanie, Cameroun, RCA)
- ⇒ Émergence de la société civile pastorale dans le code rural (Niger)
- ⇒ Existence de la loi sur la vaine, pâture
- ⇒ Renforcement des organisations d'éleveurs

c). Qu'est-ce que les éleveurs proposent pour améliorer leur accès aux ressources naturelles ?

- ⇒ Nécessité d'union des éleveurs à l'échelle nationale à travers les structures associatives et la « conviction d'aller ensemble »
- ⇒ Impliquer les associations d'éleveurs dans les règlements de conflits
- ⇒ Confier la gestion des marchés à bétail aux associations pastorales (Burkina)
- ⇒ Impliquer des fédérations d'éleveurs dans le programme de sécurisation des recettes des marchés à bétail (Burkina, Bénin),
- ⇒ Utiliser les taxes de marchés à bétail au profit des associations d'éleveurs (Cameroun, Bénin, Mali)
- ⇒ Élaborer des conventions locales
- ⇒ Sécuriser des espaces pastoraux (cartes, SIG) épidémio-surveillance, (Cameroun)

- ⇒ Rechercher de l'information par les éleveurs
- ⇒ Respecter des couloirs de transhumance dans les îles de la zone nigérienne dans le Lac Tchad ;
- ⇒ Créer un haut Conseil du pastoralisme local, sous-régional et international ;
- ⇒ Mise en place d'un système d'information et de formation des éleveurs ;
- ⇒ Impliquer des associations pastorales dans l'élaboration des stratégies et des politiques de développement de l'élevage ;
- ⇒ Créer de banques de crédit pastoral ;
- ⇒ Créer et animer un centre, un service d'information (banque des données) ;
- ⇒ Créer des tribunes pastorales ;
- ⇒ Élaborer des conventions pour la prévention des espaces pastoraux
- ⇒ Élaborer des schémas d'aménagement concentrés à l'échelle locale et régionale
- ⇒ Clarifier des délimitations territoriales
- ⇒ Élaborer des conventions pour la préservation d'aires pastorales et des couloirs de passage
- ⇒ Organiser et gérer des marchés à bétail par les éleveurs.

d). Quel rôle pour l'État ?

- ⇒ Prise en compte des propositions des éleveurs dans les décisions
- ⇒ Justice dans le rôle d'arbitrage (Niger) ;
- ⇒ Homologation du code pastoral (Niger) approprié par les enfants des pasteurs ;
- ⇒ Transfert des pouvoirs aux éleveurs (Niger) à travers les commissions foncières et pastorales.

e). Quel rôle pour le CME ?

Les participants se sont posé quelques interrogations à savoir :

- ⇒ Statut et règlement intérieur du CME
- ⇒ Identification
- ⇒ C'est quoi le CME (alter mondialiste ?)

Rôles éventuels

- ⇒ Mise en place d'un cadre de suivi des recommandations du CME entre 2 éditions ;
- ⇒ Cadre fédérateur des différentes organisations de différents pays ;
- ⇒ Formations des éleveurs (bourses, voyages d'études, aides pour projet de recherche) ;
- ⇒ Appui à la mise en place des cellules de représentation dans les différents pays.

f). Rôle des femmes dans le processus de paix ?

La femme joue un rôle de prévention de conflits à travers :

- ⇒ Les liens d'alliance qu'elle crée entre communautés et clans ;
- ⇒ Les liens de cousinage ;
- ⇒ Les liens de voisinage entre groupes et familles différentes ;
- ⇒ Sa promptitude de créer des relations amicales ;
- ⇒ La femme est la 1^e victime de la guerre et est l'instauratrice de la paix. Il s'agit aujourd'hui de réintégrer la femme dans son rôle d'antan.

4.1.3. Rapport du groupe III

Les conclusions des travaux du groupe III sont les suivantes :

a) Comment les éleveurs vivent-ils le foncier ?

Unanimité autour du fait que les éleveurs subissent le foncier :

- Mobilité - impossibilité d'appropriation de la terre
- Insécurité foncière : les éleveurs peuvent être refoulés à tout moment (création des champs pièges)
- Injustice : les législations toujours favorables aux agriculteurs
- En Afrique Australe : quand les éleveurs enrichissent les terres incultes, l'Etat les reprend pour les rendre aux agriculteurs

Les éleveurs perçoivent le foncier comme un phénomène d'aliénation et de spoliation permanente, une situation d'insécurité et d'injustice.

b) Le Code Pastoral est-il en faveur des éleveurs ?

- ⇒ Encore en élaboration : le processus associe les éleveurs à travers leurs associations
- ⇒ Existence d'un cadre de concertation entre éleveurs et leurs partenaires au sein d'une tribune pastorale

Il y a espoir que les préoccupations des éleveurs seront prises en compte

c) Proposition des pasteurs pour améliorer leur accès aux ressources naturelles

- Recours aux règles traditionnelles d'accès
- Élaborer une loi qui garantit aux éleveurs l'accès aux ressources naturelles
- Dans certains cas, ces lois existent : il s'agit alors de leur vulgarisation et de leur application
- Avoir une vision commune des politiques pastorales
- Pour améliorer l'accès aux ressources naturelles, il faut améliorer les ressources elles-mêmes
- Le lobbying serait le meilleur moyen d'action pour influencer sur les politiques nationales

d) Rôle de l'Etat dans la gestion du foncier

- Élaboration, application et respect des législations
- Assurer l'accès équitable aux ressources naturelles : création d'infrastructures et assistance technique dans la gestion des infrastructures pour l'utilisation optimale de ces ressources
- Reconnaître le pastoralisme autant comme mode de vie qu'une véritable activité socio-économique
- Reconnaître et prendre en compte le fait que le pastoralisme nomade demeure la meilleure alternative pour la conservation des ressources naturelles
- Gérer les conflits en rapport au foncier sur la base des règles existantes.

À cet effet, chacun a une démarche spécifique : ainsi les mécanismes doivent aller d'abord des formes traditionnelles avant d'avoir recours à la loi moderne. Donc les lois doivent avoir surtout une inspiration traditionnelle.

L'Etat a un devoir de sensibilisation et de vulgarisation des lois pour protéger équitablement tous les citoyens.

e) Quel rôle pour le CME ?

- Intervenir au niveau des gouvernements et des partenaires pour porter le flambeau des éleveurs
- Créer au niveau de chaque pays une tribune des éleveurs capables de se mobiliser pour influencer sur les législations
- Créer un réseau d'association d'éleveurs pour relever l'image d'éleveurs
- Mobiliser tous les partenaires potentiels capables de nous assister dans les négociations
- Établir des priorités selon les contextes (par exemple au Niger les éleveurs dans le cadre de l'élaboration du Code Pastoral)
- Considérer notre unité comme seule garantie pour l'avenir

4.2. TRAVAUX DE GROUPES DU 15/01/2004 :

4.2.1. Rapport du groupe I

a) Quel rôle pour les femmes dans le processus de paix ?

- Créer un environnement pour que la femme soit efficace
- Organiser les femmes en groupements
- Alphabétisation des adultes et scolarisation des éleveurs
- Formation des femmes pour la gestion des ressources
- Responsabiliser les femmes dans les prises de décisions
- Éviter leur marginalisation.

b) Comment renforcer les capacités des éleveurs afin de défendre leurs propres intérêts ?

- Former et informer les éleveurs sur leurs droits et devoirs
- Organiser les organisations d'élevage
- Éviter l'attentisme (la politique de la main tendre)

- Mettre des réseaux et des plates-formes d'éleveurs
- Développer des actions et recherches
- Que les antagonismes politiques ne se répercutent pas sur les organisations des éleveurs
- Que les appartenances politiques n'influencent pas les organisations des éleveurs
- Inciter les éleveurs à mener des activités pour une meilleure production fourragère

c). Rôle de l'état dans la gestion des conflits

- Que l'état délimite clairement les zones pastorales
- Que l'état détermine le statut des champs en zones pastorales

d). Idées pour le CME

- Les associations nationales engagent le CME à servir d'interface dans les négociations pour la résolution des conflits inter et intra-pasteurs;
- Les associations nationales engagent le CME à être leur porte-parole dans les instances internationales (forum social mondial ; forum économique mondial) ;

4.2.2. Rapport du groupe II

(Voir ci-dessus journée du 14/01/2004)

4.2.3. Rapport du groupe III

a) Quel rôle des femmes dans le processus de paix ?

- Informel : au sein de la famille (mari, enfants) le moyen de la persuasion
 - Formel : au sein d'organisation intervenant dans le domaine
 - La femme est un être pacifique : Elle est dans beaucoup de cas la première à tisser des relations des membres d'autres communautés.
 - Sa neutralité fait qu'elle est bien écoutée
 - En cas de risques de conflits, c'est le plus souvent elle qui empêche d'en arriver à la confrontation
- ⇒ En cas de confrontation, elle permet de concilier les groupes opposés notamment par le phénomène d'échanges de femmes

b) Comment renforcer les capacités des éleveurs en vue de la défense de leurs INTERETS ?

- ⇒ Organisation des rencontres d'information et d'échanges entre les organisations pastorales
- ⇒ Réseau d'organisations représentatives du monde pastoral à l'échelle communautaire et à l'échelle internationale
- ⇒ Renforcer les organisations pastorales dans le lobbying, la formation en lobbying et appuis divers (financiers, techniques et techniques de négociation)
- ⇒ Éducation des éleveurs dans la connaissance des législations
- ⇒ Réduire le déficit de communication entre les pasteurs et les politiques

c) La lettre du CME aux différents gouvernements doit soutenir que :

- ⇒ Le pastoralisme soit reconnu comme une activité économiquement et écologiquement viable
- ⇒ La contribution du pastoralisme à l'économie nationale soit quantifiée et connue
- ⇒ Les politiques, les lois et les législations relatives au pastoralisme soient élaborées ou révisées de concert avec les pasteurs et leurs organisations

- ⇒ Le droit d'accès aux ressources des pasteurs (terre–eau–pâturage–biomasse) soit restauré et protégé
- ⇒ Les pâturages naturels qui valorisent le pastoralisme soient institutionnalisés et respectés
- ⇒ Le transfert des espaces pastoraux à d'autres objectifs (parc, réserve, caserne) par le gouvernement soit cessé dans l'immédiat
- ⇒ Le gouvernement s'investisse dans le développement d'infrastructures essentielles (éducation, santé humaine et animale, voie de communication, électricité) pour le développement du pastoralisme
- ⇒ Les mécanismes traditionnels des règlements de conflits pastoraux soient pris en considération et intégrés aux stratégies formelles de résolution de conflits.

V Conclusions

En France (2001) les participants au CME avaient insisté pour la première fois sur le fait que le réseau CME devienne plus politique au lieu de se limiter à l'organisation des rencontres entre les éleveurs de différents pays. Certes, ces rencontres sont importantes pour établir des relations, mais unanimement, il lui était exigé de défendre officiellement les intérêts des éleveurs par rapport à leurs droits fondamentaux comme le droit de « *L'accès aux pâturages et à l'eau* ».

La rencontre actuelle (2004) du 7^{ième} forum CME doit être classée définitivement dans le processus de construction d'un réseau international d'éleveurs qui cherche à influencer les décisions concernant les peuples pasteurs dans le contexte d'une globalisation accentuée sur des aspects économiques.

Aussi, lié à l'engagement pris par les organisations locales nigériennes à savoir, AREN et DAOUD de toucher un maximum d'organisations d'éleveurs nigériens pour la participation au CME⁴, ce dernier a pu dépasser le statut parfois individualiste et partisan pour les pasteurs, mais a rassemblé en un lieu des organisations d'éleveurs qui forment la masse critique des pasteurs à tous les niveaux.

Depuis la création du CME, la façon de discuter entre les éleveurs a beaucoup changé.

Il était remarquable de constater que :

- Une multitude des organisations de différents groupes d'éleveurs s'est manifestée pendant le forum.
- La forte présence de grands « leaders d'éleveurs » confirmait la crédibilité du CME.
- La suspicion s'est transformée en solidarité timide entre différents groupes⁵
- Leur volonté publiquement affichée soulignait la nécessité de devoir s'investir dans l'action de pacification entre les différents groupes d'éleveurs et de tous les intéressés.
- Un pas vers une cohérence a été fait qui permettra enfin d'exprimer la légitimité de leurs droits et de les défendre avec force.

Les arguments pertinents des groupes de travail sont présentés ci-dessous. Il faut retenir que les groupes de travail étaient constitués d'éleveurs venant de différents pays, ce qui explique la diversité des arguments et la grande qualité des solutions proposées.

1) Perception du foncier par les éleveurs

Tous les groupes d'éleveurs présents à la rencontre ont constaté une restriction des espaces pastoraux qui s'exprime dans un affaiblissement accentué des éleveurs⁶.

Les éleveurs perçoivent le foncier comme un phénomène d'aliénation et de spoliation permanente, une situation d'insécurité et d'injustice. (Citation Groupe I)

Ils ont d'office reconnu que leurs problèmes sont identiques d'un pays à un autre et que leur propre tort, c'est de rester silencieux face aux différents changements politiques, économiques et même culturelles. Ils sont toujours dans un attentisme total et légendaire.

⁴ Le nombre des organisations nigériennes était limité à 30 institutions.

⁵ Bien qu'on ne puisse pas négliger les barrières linguistiques entre les groupes d'éleveurs de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique de l'Est.

⁶ Ils ont évoqué que

- L'accès aux pâturages et à l'eau s'est aggravé
- Ils se sentent longtemps délaissés par les pouvoirs publics, brimés par les textes institutionnels
- Ils se sentent totalement exclus de toute action utile concernant le foncier.
- Ils sentent l'arbitrage dans le règlement des conflits entre agriculteurs et éleveurs

En conséquence, les organisations d'éleveurs participants avaient exprimé leur volonté de s'y engager.

2) Le Code Pastoral est en faveur des éleveurs

Les éleveurs considèrent les textes élaborés, il y a plusieurs décennies comme leur étant défavorables. Seuls les agriculteurs avaient le droit d'exploiter librement les ressources naturelles. Selon eux l'exploitation anarchique des terres a insisté les éleveurs à se défendre.

Les codes pastoraux sont considérés comme une réponse de l'administration aux éleveurs pour compenser l'exclusion et jouent à la faveur des éleveurs. Ils ont permis d'abord, de reconnaître que le monde des éleveurs a le droit à l'utilisation équitable des ressources naturelles et que les organisations d'éleveurs sont renforcées. Toutefois, cette situation diffère selon les pays.

Entre autres les codes pastoraux ont eu des effets positifs au titre desquels :

- . La reconnaissance des terroirs d'attache aux éleveurs et des droits d'usage prioritaire (Niger)
- . Le libre accès des éleveurs aux pistes de transhumance et aux gîtes d'étapes
- . Le transfert de pouvoir dans les conseils ruraux (Sénégal)
- . La formation des auxiliaires vétérinaires, alphabétisation fonctionnelle (Sénégal)
- . La reconnaissance officielle des couloirs de passage d'animaux (Cameroun)
- . La réglementation de la transhumance transfrontalière (Mali, Mauritanie, Cameroun, RCA)

3) Les propositions des éleveurs pour un meilleur accès aux ressources naturelles

Les éleveurs se rendent compte que sans leur implication active aucune action ne serait lancée en leur faveur. Les participants étaient d'accord que les organisations d'éleveurs doivent gagner plus de poids, plus d'influence pour pouvoir influencer les politiques pastorales. Le lobbying serait un moyen d'action pour influencer sur les politiques nationales.

Pour en arriver là, l'opinion des gouvernements en place doit être sensibilisée sur les conditions de vie des pasteurs traditionnels, leur utilité écologique et économique pour l'ensemble du pays. C'est aux organisations des pasteurs de se munir d'une vision commune et de la défendre. Pour cela :

- La « conviction d'aller ensemble » est prioritaire ;
- Les éleveurs doivent s'unir à l'échelle nationale à travers les structures associatives ;
- La création d'un haut Conseil du pastoralisme local, sous-régional et international⁷ doit être envisagée.
- L'implication des éleveurs dans l'élaboration des stratégies et des politiques de développement de l'élevage⁸ est vitale pour eux.
- Là où ces lois existent, il s'agit de leur révision, de leur vulgarisation et de leur application.
- Les éleveurs s'impliquent dans l'élaboration de lois qui sécurisent durablement les pasteurs en matière foncière et leur garantissent l'accès aux ressources naturelles ;
- La création de zones pastorales dans tous les pays est indispensable.
- Schémas d'aménagement concertés à l'échelle locale et régionale

⁷ Il s'agit d'un réseau d'éleveurs national comme le CME le prévoit dans les statuts concernant l'organisation du réseau à une échelle nationale.

⁸ Dans le cas du Niger, ils doivent s'impliquer dans l'élaboration du Code pastoral.

- Faire un classement des pistes de transhumance et des points d'eau pastoraux dans le domaine public de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- Clarification des délimitations territoriales
- Élaboration des conventions locales pour la préservation d'aires pastorales et des couloirs de passage ;
- Déterminer le statut des champs pièges
- Respect des couloirs de transhumance
- Associer les organisations d'éleveurs dans les règlements de conflits

Les éleveurs s'organisent sur le plan régional pour la gestion et l'exploitation des ressources naturelles, car pour améliorer l'accès aux ressources naturelles, il faut améliorer les ressources elles-mêmes. Donc :

- Planter
- Un esprit d'investissement
- Créer des banques de crédit pastoral
- Créer et gérer des marchés de bétail

Pour mener toutes ces actions, les éleveurs sont obligés de

- Rechercher de l'information
- Mettre en place un système d'information (banque des données) et de formation des éleveurs
- Créer des tribunes pastorales comme espace d'échange à tous les niveaux

4) Rôle de l'Etat dans la gestion du foncier

Avant tout, que l'État reconnaisse le pastoralisme comme mode de vie et comme une véritable activité socio-économique qui demeure la meilleure alternative pour la conservation des ressources naturelles.

Le premier rôle de l'Etat serait l'élaboration d'une politique d'aménagement du territoire et sa mise en œuvre par une législation appliquée et respectée par tout le monde. Il assure l'accès équitable aux ressources naturelles.

Dans ce processus, l'Etat associe les éleveurs et prend en compte leurs propositions dans les décisions. Il favorise le transfert des pouvoirs aux éleveurs (Niger) à travers les commissions foncières et pastorales.

L'état soutient la création d'infrastructures et apporte une assistance technique dans la gestion des infrastructures pour l'utilisation optimale de ces ressources.

5) Le rôle pour le Conseil Mondial des Éleveurs

Pendant le forum, les éleveurs ont discuté du rôle éventuel que le Conseil Mondial des Eleveurs (CME) doit et peut jouer au niveau international et national. Il est important de faire cette distinction. Elle indique déjà que l'efficacité du réseau international (composé par des réseaux nationaux) dépendra de la multitude des réseaux nationaux dont la création doit être suivie soigneusement. (Voir : Chapitre VI Les perspectives)

Au niveau international :

- Que le CME soit un cadre fédérateur des organisations de différents pays
- Que le CME soit engagé par les associations nationales à être leur porte-parole dans les instances internationales (forum social mondial ; forum économique mondial)
- Que le CME joue essentiellement un rôle de lobbying, de plaidoyer auprès des Etats et institutions internationales comme le PNUD, la FAO, la Banque Mondiale etc.
- Que le CME appuie la mise en place des cellules de représentation dans les différents pays
- Que le CME commandite des études
- Que le CME mette en place un cadre de suivi des recommandations du CME entre 2 éditions
- Que le CME organise des formations des éleveurs (à travers des bourses, voyages d'études, aides pour projet de recherche)

Au niveau national :

- Que le CME appuie - au niveau de chaque pays la création d'une tribune des éleveurs capables de se mobiliser pour influencer sur les législations
- Que les associations nationales engagent le CME à servir d'interface dans les négociations pour la résolution des conflits inter et intra-pasteurs.
- Que le CME mobilise tous les partenaires potentiels capables de nous assister dans les négociations
- Que le CME établie ensemble avec les associations d'éleveurs les priorités d'actions selon les contextes (par exemple au Niger les éleveurs dans le cadre de l'élaboration du Code Pastoral)

La définition des rôles à jouer n'est pas exhaustive et laisse flairer les points de faiblesse et les moments forts de la structure actuelle.

6) Le rôle pour les femmes dans le processus de paix

La femme est la 1^e victime de la guerre et est l'instauratrice de la paix. La nature pacifique de la femme en général a été soulignée comme sa capacité à tisser des relations avec des membres d'autres communautés.

Aujourd'hui les femmes sont rarement impliquées dans la gestion des conflits. Avant, elles avaient un rôle important en cas de risques de conflits, elles empêchaient très souvent l'éclatement des confrontations.

Les participants avaient concédé à la femme un rôle de prévention de conflits à travers les liens qu'elle est capable de nouer notamment :

- Les liens d'alliance qu'elle crée entre communautés et clans.
- Les liens de cousinage.
- Les liens de voisinage entre groupes et familles différentes.

Sa promptitude à créer des relations amicales et son potentiel de persuasion étaient mentionnées comme deux qualités extraordinaires.

En cas de confrontation, elle permet de concilier les groupes opposés notamment par le phénomène d'échanges de femmes.

Unanimement, les participants ont exigé de réintégrer la femme dans son rôle d'antan. Il est indispensable de créer un environnement pour permettre à la femme d'être efficace, c'est-à-dire

- Organiser les femmes en groupements
- Alphabétiser et scolariser les femmes des éleveurs
- Former des femmes pour la gestion des ressources
- Responsabiliser les femmes dans les prises de décisions.

7) Renforcer les capacités des éleveurs en vue de la défense de leurs intérêts

Échanger est vital pour les êtres humains, surtout quand ils se sentent menacés. Il s'agit de modifier le statut de crainte, le sentiment de danger qui se renforce par l'ignorance. Remonter la confiance en quelqu'un commence en lui procurant un espace sûr où il peut s'exprimer librement, sans crainte, où des solutions peuvent être trouvées ensemble et où des alliances peuvent être cherchées.

Les activités suivantes permettent aux éleveurs de s'informer et d'informer les autres, de trouver du courage, de se renforcer mutuellement, de développer des visions et des actions communes. Il s'agit, entre autres de :

- La création de ces espaces d'échanges
- La formation des éleveurs sur leurs droits et devoirs leur ajoute de la force
- Des connaissances en organisation, en lobbying et en techniques de négociations
- L'appui organisationnel et financier de la mise en place des réseaux et des plates-formes d'éleveurs
- Des tribunes locales peuvent aider à réduire le déficit de communication entre les pasteurs et les politiques.

Les résultats des groupes de travail sont un indicateur représentatif pour la continuation du montage du réseau CME. La nécessité d'un réseau formel qui représente les organisations des pasteurs à une échelle internationale est ressortie clairement.

Le mandat des participants au CME est repris dans les recommandations.

Enfin la lettre aux ministres rappelle le rôle que le forum du CME-2004 a retenu pour les gouvernements en faveur des pasteurs.

5.1. Recommandations

La 7^{ième} édition du CME sur le thème « Accès aux ressources naturelles : code pastoral – signe de reconnaissance légitime des éleveurs ou combat sans solution durable ? » qui s’est tenu du 12 au 16 janvier à SILOE dans la Communauté Urbaine de Niamey Niger a adopté deux catégories de recommandations :

5.1.1. Au Conseil Mondial des Eleveurs

Les associations nationales engagent le CME :

- À servir d’interface dans les négociations pour la résolution des conflits inter-pasteurs ;
- À être leur porte-parole dans les instances internationales (forum social mondial ; forum économique mondial) ;
- À jouer un rôle de lobbying, de plaidoyer auprès des États, des institutions internationales comme : le PNUD, la FAO, la Banque Mondiale etc.;
- À faire un suivi-évaluation des différents forums organisés,
- À intervenir au niveau des gouvernements et partenaires pour porter haut le flambeau des éleveurs,
- À organiser des tribunes d’éleveurs au niveau de chaque pays,
- À assurer la promotion de réseaux d’associations d’éleveurs pour revaloriser l’image du pastoralisme
- À mobiliser tous les partenaires dans les négociations.

5.1.2. À L’ETAT

- Élaborer, appliquer, respecter et faire respecter les législations
- Assurer la sécurité foncière aux éleveurs
- Assurer l’accès équitable aux ressources naturelles
- Garantir le pastoralisme en tant que mode de vie et activité socio-économique,
- Promouvoir des stratégies de gestion alternatives de conflits en s’appuyant sur les formes traditionnelles et les textes de lois et règlements
- Assurer la sensibilisation et la vulgarisation des lois et règlements pour la protection équitable des citoyens
- Déterminer les statuts des champs en zone pastorale
- Promouvoir une politique d’aménagement du territoire et sa mise en œuvre,
- Assurer l’application conséquente des textes législatifs et réglementaires qui favorisent une organisation libre et viable des éleveurs
- Associer les éleveurs aux prises de décisions concernant le foncier

5.2. Lettre de rappel aux gouvernements



Conseil Mondial des Éleveurs
World Herders Council
Kawrital Marooße Dunia
Viehalter-Rat
Vishye Pashu Palak Sabha

BP. 2453
6002 Lucerne - Suisse
Tél & téléfax: 0041-41-310 35 00
E-mail : condial@bluewin.ch
www.condial.org

Lucerne, en Mars 2004

Réf. : CME-04/12.hbl
M./Madame,
Ministre des Ressources Animales

Madame/Monsieur la/le Ministre,

Le Conseil Mondial des Eleveurs (CME) dont le siège est à Lucerne en Suisse, est une initiative africaine à laquelle se sont joints des spécialistes de l'élevage du Nord. Il a été créé en 1997 au Burkina Faso. Il a pour ambition de redonner à l'élevage sa nature de vie.

Lors de sa 7^e édition tenue au Niger de 12 au 16 janvier 2004, le CME a demandé à son Secrétariat Général de saisir les gouvernements des pays dont les organisations d'éleveurs sont membres (voir en Annexe) pour les inviter à :

1. Impliquer activement les communautés pastorales à travers leurs représentants dans l'élaboration des textes de loi liés au foncier et plans d'aménagement et de gestion des terroirs.
2. Renforcer les capacités des communautés pastorales et des autres co-usagers dans la prévention et la gestion alternative des conflits liés au foncier et à la gestion des Ressources Naturelles.
3. Garantir la mobilité nationale et transfrontalière des pasteurs et de leurs troupeaux et l'accès équitable des différents utilisateurs aux Ressources Naturelles.

Il s'agit, par ces mesures pratiques, d'améliorer la gestion des Ressources Naturelles et une meilleure régulation des conflits dont sont victimes les communautés pastorales.

En vous renouvelant notre constante disponibilité à accompagner vos efforts visant à redonner à l'élevage sa nature de vie, veuillez agréer, Monsieur / Madame le/la Ministre, mes salutations distinguées.

La Secrétaire Générale du CME
Mme HEDY BUEHLMANN

VI Perspectives

Le CME se trouve dans une phase de changement de stratégie. Si au début (1998) l'accent de l'action a été mis sur les rencontres interculturelles pour se fortifier mutuellement, les participants des forums suivants avaient réclamé de plus en plus qu'ils voulaient un réseau (une structure internationale) qui défendra à plusieurs niveaux les droits des pasteurs.

Bien qu'on se trouve en pleine phase de changement de stratégie, certains mots de clé apparaîtront toujours dans la conception d'une stratégie d'action en partant du potentiel d'action auprès des éleveurs.

L'organisation du prochain CME au Kenya peut être une perspective proche du CME. Certes, elle ne suffira pas pour convaincre les éleveurs de défendre leurs droits et de chercher leur place dans la prise des décisions concernant leurs élevages.

Parallèlement le CME doit créer des alliances à travers le monde entier afin de fortifier l'organisation du Conseil Mondial des Éleveurs et de poursuivre son expansion en qualité et en quantité.

Le forum CME au Niger a démontré que les organisations d'éleveurs en Afrique de l'Ouest sont très conscientes de leur situation et qu'ils ont définitivement compris les enjeux politiques et les défis de leur survie. Bien que leur prise de décision pour le démarrage d'une action soit longue, une fois qu'ils ont pris cette décision rien ne peut plus freiner leur volonté d'y aboutir.

Les résultats des groupes de travail du forum CME-2004 ont un caractère indicatif pour la continuation du montage du réseau CME.

- La nécessité d'un réseau formel, qui représente les organisations des pasteurs à une échelle internationale et nationale, est ressortie clairement.
- Le mandat des participants au CME est repris dans les recommandations.
- La lettre aux ministres est une manifestation expressive de la fonction que les associations d'éleveurs ont retenue pour les gouvernements en faveur des pasteurs.

Nous espérons fortement que le forum CME-2004 au Niger est le point de départ visible pour le « Turn around » du CME en direction d'un réseau d'éleveurs qui défend et réclame sur un terrain international les droits des éleveurs et qui cherche une collaboration avec toutes les institutions et toutes les personnes qui croient que l'élevage de qualité sera un support important d'une cohabitation paisible pour tout le monde.

La démarche du CME est d'identifier un pays où des associations d'éleveurs sont volontaires et capables d'organiser une rencontre internationale focalisée sur une question brûlante des éleveurs de leur pays. Ces organisations sont chargées d'inviter au forum des initiatives qui ont des impacts durables pour les hommes et les animaux.

Un autre principe du CME est d'organiser le dialogue pendant le forum de telle façon que des perspectives d'action s'ouvrent pour les participants et leurs organisations.

Au Niger les associations pastorales confirment que le forum CME-2004 montre des effets positifs dans le milieu politique de leurs pays, donc l'événement a pu stimuler une ambiance favorable à la prise en considération le milieu d'éleveurs. Ainsi le ministre des ressources animales avait accueilli une délégation des participants à la fin du forum et affirmait la nécessité de discuter plus souvent avec les associations d'éleveurs.

Les associations des éleveurs du Niger ont montré un grand intérêt pour les activités du CME.

Elles songent aujourd'hui de créer un point focal des organisations d'éleveurs, qui coordonnera toutes les actions liées au réseau CME.

Le besoin d'une forte structure internationale qui défendra les intérêts et les droits des éleveurs est apparu très net. Il est important de faire cette distinction de niveau. Selon les participants, le CME doit jouer un rôle au niveau international comme au niveau national. Elle indique que l'efficacité du réseau international (composé par des réseaux nationaux) dépendra de la multitude et de l'engagement des réseaux nationaux dont la création doit être suivie soigneusement.

Explicitement, le CME doit intervenir à un niveau international :

- Que le CME soit un cadre fédérateur des organisations de différents pays
- Que le CME soit engagé par les associations nationales à être leur porte-parole dans les instances internationales
- Que le CME joue essentiellement un rôle de lobbying, de plaidoyer auprès des Etats et institutions internationales comme le PNUD, la FAO, la Banque Mondiale etc.
- Que le CME appuie la mise en place des cellules de représentation dans les différents pays
- Que le CME commandite des études
- Que le CME mette en place un cadre de suivi des recommandations du CME entre 2 éditions
- Que le CME organise des formations des éleveurs (à travers des bourses, voyages d'études, aides pour projet de recherche)

... et à un niveau national

- Que le CME appuie - au niveau de chaque pays la création d'une tribune des éleveurs capables de se mobiliser pour influencer sur les législations
- Que les associations nationales engagent le CME à servir d'interface dans les négociations pour la résolution des conflits inter et intra-pasteurs.
- Que le CME établie ensemble avec les associations d'éleveurs les priorités d'actions selon les contextes (par exemple au Niger les éleveurs dans le cadre de l'élaboration du Code Pastoral)
- Que le CME mobilise tous les partenaires potentiels capables de nous assister dans les négociations

Les rôles du CME à jouer sont assez ambitieux et laissent flairer les points de faiblesse et les moments forts de la structure actuelle⁹. Il faut dire que les ressources financières actuelles et surtout leur acquisition est faite de manière ponctuelle

Les axes d'actions

Dans les recommandations CME'2004 ressortent les axes d'actions du CME qui doivent prendre, selon les participants, de l'envergure. Les expériences accumulées des actions réalisées (il s'agit surtout de la tenue des forums CME) permettent de focaliser sur les activités suivantes.

⁹ Un papier de stratégie est en train d'être élaboré et, après discussion dans le comité de guidage, il sera soumis à plusieurs partenaires de développement.

Les prochains pas à entreprendre par le secrétariat CME sont :

- Faire fonctionner le dispositif déjà mis en place au niveau international (Secrétariat general soutenu par un comité de pilotage international et la composition est recherchée depuis 2003 ; appui à la création des tribunes nationales ...)
- Trouver des moyens pour le fonctionnement du dispositif (Recherche de financement : SG et comité de pilotage et point focal, organisations partenaires dans les pays)
- Organiser le prochain forum CME au Kenya¹⁰ ou en Tanzanie (qui permettra de créer un nouveau point focal en Afrique de l'Est)
- Suivre les initiatives des points focaux nationaux (Inde, Niger)
- Recherche active des alliances (Networking)
- Élargir le réseau - chercher des nouveaux membres (organisations d'éleveurs ; individus)
- Diffusion des informations concernant les élevages du monde
 - *Rapport du CME-2004 au Niger¹¹*
 - *Actualisation¹² du site www.condial.org*
 - *NEWSLETTER CME¹³ (tous les trois mois en 2004)*
 - *MAGAZINE DES ELEVEURS*

Une question bien importante sera : « Comment organiser les alliances entre éleveurs et autres structures de pouvoir ? » Le comité de pilotage devrait s'acharner à cette question et développera une stratégie concrète afin de la présenter aux prochains forums.

Le papier stratégique de la mise en place d'un réseau international est en train d'être réalisé. Les questions abordées dans ce chapitre y seront approfondies.

¹⁰ Les organisations partenaires sont identifiées.

¹¹ Le rapport sortira fin mars en version imprimée et sur www.condial.org

¹² L'actualisation est liée aux ressources financières disponibles.

¹³ Nous avons lancé un premier numéro en Novembre 2003. Le NEWSLETTER a été apprécié par les membres.

VII ANNEXES

[Annexe 1](#) : Discours officiel de clôture

[Annexe 2](#) : Discours de la Secrétaire Générale du CME

[Annexe 3](#) : Programme de la 7ème Session du CME 2004

[Annexe 4](#) : Liste des participants au forum de la 7ème édition du CME 2004

[Annexe 5](#) : Liste des communications

[Annexe 6](#) : Les différents groupes de travail

Annexe 1 : Discours officiel de clôture

Du Représentant du Ministre Nigérien des Ressources Animales,
Monsieur Bagadougu MAIDAFI

Mme la Secrétaire Générale du Conseil Mondial des Eleveurs (CME),
Monsieur le Président du Collectif des Associations Pastorales du Niger (CAPAN),
Monsieur le Président de l'Association pour la Re-dynamisation de l'Elevage au Niger (AREN),
Monsieur le Président de l'Association DAOUD,
Chers Invités Mesdames et Messieurs,

Trois jours durant, vous venez de débattre, à travers des discussions franches et constructives, une préoccupation d'actualité dans notre sous-région, à savoir la problématique d'accès équitable aux ressources naturelles.

Pour traiter de cette question, vous avez non seulement analysé toutes les expériences vécues par les pays ici représentés, mais aussi, mené des excursions sur le terrain pour des études de cas et entretiens avec les éleveurs en milieu réel.

Au terme de vos travaux, vous avez non seulement révélé à l'éleveur les enjeux réels que représentent, pour eux, les textes sur le pastoralisme en élaboration mais aussi et surtout vous l'avez amené à comprendre le rôle majeur qu'il doit désormais jouer dans le processus de réflexion en cours concernant la formulation des textes de loi sur le pastoralisme qui régira le foncier pastoral.

Pour le cas de notre pays, les conclusions de vos travaux tombent à point nommé car, comme vous le savez déjà, notre pays vient tout juste d'engager la réflexion devant aboutir à la formulation de la loi sur le pastoralisme. Je peux donc vous assurer que nous ferons bon usage non seulement de vos recommandations mais aussi et surtout nous analyserons les différentes expériences présentées par les délégations des pays amis pour formuler un texte libre des erreurs déjà commises ailleurs pour parvenir à sauvegarder l'intérêt de tous.

En se référant aux nombreuses recommandations formulées et restées lettre morte de par le passé, je sais d'ores et déjà que bon nombre d'observateurs ont pour souci que cet important travail abattu ne connaisse pas le même sort. Pour le cas de notre pays, l'engagement des autorités de la cinquième république sur cette question, en l'occurrence la volonté manifeste qui a présidé à la mise en œuvre des actions de balisage des couloirs de passage et des aires de parcours entreprises dans notre pays, me permet d'affirmer sans ambages que vos conclusions recevront un écho très favorable.

Mesdames et Messieurs,

Au sortir de cette rencontre, chacun de vous est mieux outillé pour défendre le droit du pasteur au foncier pastoral. J'ose espérer que vous serez, tous, nos ambassadeurs auprès des exploitants pour assurer une diffusion aussi large que possible des conclusions de nos travaux.

Quant aux éleveurs nigériens, j'ose espérer qu'ils sauront, le moment venu, valablement utiliser les points de vue ici exprimés pour influencer positivement les grandes lignes de la future loi sur le pastoralisme qui sera élaboré.

Quant à notre part, je peux vous garantir d'ores et déjà que les conclusions auxquelles vous êtes parvenus seront examinées avec la plus grande attention par les autorités politiques de notre pays.

Je voudrais aussi, à vos noms tous, remercier le facilitateur, le comité d'organisation et tous ceux dont la contribution a permis d'une manière ou d'une autre, la parfaite réussite de ce 7^{ème} Conseil Mondial des Eleveurs.

Mesdames et Messieurs,

C'est en souhaitant un bon retour dans vos pays respectifs que je déclare clos, les travaux du 7^{ème} Conseil Mondial des Eleveurs.

Je vous remercie.

Annexe 2 : Discours de la Secrétaire Générale du CME

Monsieur le représentant du Ministre des Ressources animales,
Mesdames et Messieurs,
Chers Invités

Nous sommes arrivées à la fin de notre rencontre et nous voudrions saisir l'occasion d'exprimer tous nos remerciements aux organisateurs d'éleveurs au Niger, notamment AREN et DAOUD et aux autorités nigériennes qui ont accueillis le Conseil Mondial des Eleveurs dans leurs pays. Malgré le démarrage un peu difficile, je peux tirer la conclusion suivante en ce qui concerne la qualité des contributions des participants. Rarement j'ai pu observer les gens poursuivent les débats avec une telle attention acharnée au sujet de cette réunion. Nous avons dit que l'animal est le lien entre tous ces éleveurs du monde entier, c'est vrai, mais cet animal ne peut que produire des produits de qualité s'il est bien. Et pour qu'il soit bien, il lui faut des pâturages et de l'eau et des terres salées.

C'est par ces trois éléments que l'animal peut produire sainement ce qui revient directement au profit des hommes.

L'accès au pâturage et à l'eau est un « must » pour sécuriser l'avenir des éleveurs partout dans le monde. Les débats ont clairement démontré que cet accès aux ressources naturelles n'est pas garanti et doit être moyennement discuté entre les différentes utilisations de ces ressources. Dans ce sens, nous voudrions amener l'attention des gouvernants de prendre en considération les intérêts des éleveurs.

Nous sommes bien conscients du fait que la responsabilité de cette situation revient aux éleveurs eux-mêmes :

- C'est à eux de s'organiser afin d'être pris en considération
- C'est à eux de trouver des solutions à leurs problèmes
- C'est à eux, les éleveurs de revoir leur comportement entre eux et envers l'environnement politico-socio-culturelle.

Le CME a tracé une voie saisissant l'occasion et laisser nous élaborer des stratégies de solutions propres et adaptées aux éleveurs.

Je voudrais encore remercier tous les participants venant du Niger et de l'étranger pour tous les efforts fournis pendant cette rencontre et encourager de tenir bon et de persévérer..

Enfin laissez-moi remercier les collaborateurs de AREN et de DAOUD, au Centre SILOE, aux partenaires de développement qui ont rendu possible la tenue du 7^{ème} CME et au Secrétariat qui ont fourni un travail immense.
MERCI BEAUCOUP

Annexe 3 : Programme de la 7^{ème} Session du CME 2004

**ACCÈS AUX RESSOURCES NATURELLES POUR LES ÉLEVEURS :
CODE PASTORAL-SIGNE DE RECONNAISSANCE LEGITIME
DES ÉIEVEURS OU COMBAT CONTINU SANS SOLUTION DURABLE?
*Les Éleveurs y réfléchissent ensemble***

Lundi, le 12 janvier 2004

- 9.00 : Ouverture officielle par M. le représentant du Ministère des Ressources Animales.
Mot de bienvenue par M. Boureima DODO (AREN)
Mot de bienvenue par M me Hedy Bühlmann (CME)
Présentation des différentes délégations d'éleveurs
- 10.0 PAUSE
- 10.15 : Présentation du projet de programme de travail
Adoption du Programme de travail
Proposition d'un secrétariat de rapportage
- 11.15 : Accès aux ressources naturelles-combat permanent sans solution durable ?
Les expériences de l'AREN par Boureima DODO (Niger)
La situation dans d'autres pays (Kenya, Tanzanie, Ouganda, Suisse...)
- 13.00 : REPAS
- 14.00 : Visite d'un campement d'éleveurs
Manifestation culturelle/Intronisation d'un « rougga »
Repas au village

Mardi, le 13 janvier 2004

- 7.00 : Départ pour la sortie à Toukounous (toute la journée)
Station de multiplication de la race AZAWAK
Visite d'une unité laitière (production de fromage)

Mercredi, le 14 janvier 2004

- 8.00 : Synthèse des journées du 12 et 13 janvier
- 9.00 : La situation du foncier dans d'autres pays
- Code Pastoral au Mali ;
- Projet du Code pastoral au Niger ;
- Land issues in Uganda and Kenya
- 10.30 : PAUSE
- 10.45 : La situation du foncier au Sénégal. Bénin, Cameroun, Inde, Suisse
- 12.00 : Foncier pastoral – entre textes écrits et pratiques locales (Niger)
- 13.00 : REPAS
- 15.00 : Travaux de groupe
- Comment les éleveurs vivent-ils le foncier ?
- Code pastoral : des règles en faveur des éleveurs ?
- Qu'est-ce que les éleveurs proposent pour améliorer leur accès aux ressources naturelles ?

- Quel rôle pour l'État ?
- Quel rôle pour le CME ?

Jeudi, le 15 janvier 2004

- 8.30 : Synthèse de la journée du 14 janvier
- 9.00 : Rôle des femmes dans les conflits et dans le processus de paix
Expériences vécues au Kenya, Ouganda, etc..
- 10.30 : PAUSE
- 10.45 : Prévention et gestion des conflits autour des ressources naturelles
PSB-Burkina Faso (conventions locales)
RECOPA – Burkina Faso (l'importance du dialogue)
PASEL – AREN – Niger
HELVETAS – Mali
RECONCILE : to combine traditional and moderne conflict solutions (Tanzanie)
Autres expériences au Sénégal, Kenya, Ouganda, Inde
- 13.00 : REPAS
- 15.00 : Travaux de groupes
- Comment sécuriser l'accès aux ressources naturelles pour les éleveurs ?
- Quel rôle pour les femmes dans ce processus de paix ?
- Comment renforcer les capacités de défendre ses propres intérêts ?
Etc.
- 19.00 : REPAS
- 20.00 : Soirée musicale

Vendredi, le 16 janvier 2004

- 8.00 : Synthèse de la journée du 15 janvier
- 9.00 : Restitution des groupes de travail
- 11.00 : Quel rôle pour le CME ?
- 12.00 : Rédaction des recommandations
- 13.00 : REPAS
- 15.00 : Présentations et adoptions des recommandations
Clôture du CME 2004

Annexe 4. Liste des participants au forum de la 7^{ème} édition du CME 2004
 DU 12 AU 16 JANVIER 2004 à NIAMEY, Niger

	Nom	Pays	Organisation	Adresse	Tel/Fax	Email
1	Elhadji Boubé Oumarou	Bénin	Seho Suudu Baaba	BP.70, Malanville	00229 67 01 60 Portable : 00229 88 29 53	
2	Elhadji Tidjani Aboubacar	Bénin	UDOPER	BP.15, Gogounou	00229 61 20 49	
3	GompassounoN François Venance	Bénin	PADEB	BP.20, Nikki	00229 62-62-68 Portable : 00229 42 54 27	
4	Mamane Sambo Souley	Bénin	Laawol Fulfuldé	BP. 18, Cotonou	00229 03 24 69 / 331 084	
5	Abdoullaye Djoulbalo	Burkina Faso	RECOPA	BP.822, Fada ou BP.5, Gorom-Gorom	00226 77 06 20 00226 46 94 22	
6	Abdourhamane Abouba	Burkina Faso	AGED	BP.129, Dori		AGED_dori@mailsurf.com
7	Bokuom Assane	Burkina Faso	AGED	BP.129, Dori	00226 82 94 00 / Portabe : 00226 46 02 00	AGED_dori@mailsurf.com
8	Diallo Fatimata	Burkina Faso	RECOPA	BP. 81, Fada	00226 770416	
9	Diallo Zakariaou	Burkina Faso	Billital Marobé	BP. 293, Dori	00 226 46 01 37 Portable : 00226 25 64 91	crus@fasonet.bf
10	Koura Adama	Burkina Faso	Billital Maarobé	BP. 293, Dori.	00 226 46 01 37 Portable : 00226 85 27 58	crus@fasonet.bf
11	Maiga Boubacar	Burkina Faso	CORET/APESS	BP. 200, Fada	00226 803256	
12	Ousmane Ag Rhissa	Burkina Faso	APESS /DORI	BP. 291, Dori	00226 46 02 02	apess@fasonet.bf
13	Ousmane Aldiouma	Burkina Faso	CRUS	BP. 293, Dori.	00226 46 01 37 Portable : 00226 25 52 90	crus@fasonet.bf
14	Salou Diallo	Burkina Faso	RECOPA	BP. 200, Fada	00226 770620	
15	Olougou Okounou E. Valère	Cameroun	ADIC- NGAOUNDERE	B.P 64, Ngaoundéré	00237 76 277 57	olougou-valere@ifrance.com
16	Chidambaranathan Balasubramanian	India	SEVA	45, TPN, Nagar, Virattipathu, Madurai	0091 452 238 0082	numvali@vsnl.com
17	Padmakumar V	India	CALPI	B-34 Sarvodaya Enclave, New Delhi 110 017	0091 11 26 86 85 36	calpi@spectranet.com
18	Jecinta Abenyo	Kenya	ITDG-EA	P.O BOX 243, Lodwar	00254 30500 / 39493	jacinta68@yahoo.com jancinta.abenyo@itdg.or.ke
19	John Pamita Letai	Kenya	RECONCILE/IIED	P.O.Box 20110, NAKURU	00254 51 44940	info@reconcile-eg.org

						jle.tai@yahoo.com
20	Sabdiyo.B. Dido	Kenya	SNV / RECONCILE/ IIED	P.O.Box 1191, NANYUKI.	00254 562 31429	snvlk@wanachi.com
21	Abdoul Aziz Alwaly	Mali	Tassaght	BP.32, Gao	00223 282 0292	tassaght@afribone.net.ml
22	Abou Ag Asabit	Mali	Tassaght	BP. 32, Gao	00223 282 0292	tassaght@afribone.net.ml
23	Bary Ibrahim	Mali	Helvetas	BP. 1635, Bamako	00223 221 93 16	
24	Mohamed Ali Ag Mattahel	Mali	OXFAM GB	BP. 209, Bamako	00223 2210805 / 6780698	mamattahel@oxfam.org.uk
25	Moussa Belco Bary	Mali	CORET	BP. 24, Bamako	00223 67 8326/ 6782326	belkomus@yahoo.fr
26	Abdou Yahouza	Niger	AREN	BP. 12758, Niamey	00227 736622 / fax : 736621	aren@intnet.ne
27	Abdoulkarim Mamalo	Niger	CODE RURAL		00227 732093	
28	Aboubacar Abdoukadro	Niger	AREN	BP. 12758, Niamey	00227 736622 fax : 00227 736621	aren@intnet.ne
29	Afelan Alfarouk	Niger	CAPAN	BP. 525, Niamey	00227 890564	akh_fratemit@yahoo.fr
30	Amadou Halilou dit Taro	Niger	RGRN	Madaoua		
31	Amadou Hama	Niger	AREN	Birni N'Gaoure		aren@intnet.ne
32	Assadek Alkabouss	Niger	AREN	Dakoro/ Maradi		aren@intnet.ne
33	Bachir Doka	Niger	HEKS		00227 75 52 76/ 75 52 77	bucoheks@intnet.ne
34	Boureima Dodo	Niger	AREN	BP. 12758, Niamey	00227 736622 / fax : 736621	aren@intnet.ne
35	Boureima Moussa	Niger	APESS	Kollo		
36	Christophe Breyne	Niger	VSF-Belge	B.P. 12632, Niamey	00227 755453	appln@intnet.ne ; vsf@intnet.ne
37	Djima Lemou	Niger	CAPAN et KAOUr	BP.13369 , Niamey	00227 93 39 95	
38	Dodi Aliou Mangari	Niger	AREN	BP. 122, (???)	00227 41 08 54	aren@intnet.ne
39	Dotiya Mamoudou	Niger	APESS	Tiaiguirire		
40	Dr Antje Bartelsmeier	Niger	COOP. Allemande	BP. 57/ 139 Tahoua DED BP 11895, Niamey	00227 61 00 67 cel: 00227 88 35 65	hirtennomade@web.de
41	Dr. Soumana Ali	Niger	APPLN	(???)	00227 75 54 53/ 93 21 93	
42	Elhadji Akoli Daouel	Niger	DAOUD/Niamey	BP. 11244, Niamey	00227 72 28 52 fax :00227 72 48 40	eramohamed@yahoo.fr
43	Elhadji Boubacar Bello	Niger	CAPAN	Niamey		
44	Elhadji Moussa Gonda	Niger	COFO	Tessaoua		
45	Erambel Mohamed	Niger	DAOUD	BP.11244, Niamey	00227 72 28 52 fax : 00227 72 48 40 Port : 00227 97 48 92	eramohamed@yahoo.fr
46	Fadima Abdourahamane	Niger	AGROPAST	BP. 12406, Niamey	00227 87 88 47/ 75 54 53	agropast@yahoo.fr agropast@intnet.ne
47	Gandou Zakara	Niger	Université de Niamey		00227 74 15 12	Zakgandou@voilà.fr
48	Hama Laya	Niger	AREN	Birni N'Gaoure		aren@intnet.ne

49	Hassane Baka	Niger	AREN	BP.122, Maradi	00227 410854	aren@intnet.ne
50	Ibrahima Abdourhamane	Niger	DAOUD/ Tanout	BP.11244, Niamey	00227 72 28 52 fax : 00227 724840	eramohamed@yahoo.fr
51	Idrissa Boubacar dit Banadjo	Niger	ROUGA			
52	Jules Sidi-Mohamed	Niger	DAOUD/ Tchirozerine	BP. 11244, Niamey	00227 72 28 52 ; fax :72 48 40	eramohamed@yahoo.fr
53	Knud Schneider	Niger	DED-Coop. Allemande	BP 11895, Niamey	00227 72 20 43	eva@intnet.ne
54	Madou Abba Koura	Niger	ONG KOURI	BP. 263, Diffa	00227 54 01 23	
55	Mahamadou Mamane	Niger	Chef groupement Peulh	Doutchi		
56	Malam Aboubacar Sidikou	Niger	COFO	BP. 01 Birni N'Gaouré	00227 65 02 20 / 24	
57	Moussa Agolaz	Niger	DAOUD/ In Gall	BP.11244, Niamey	00227 72 28 52 fax :724840	eramohamed@yahoo.fr
58	Moussa Ahmed	Niger	DAOUD/ Agadez	BP. 11244, Niamey	00227 72 28 52 fax :724840	eramohamed@yahoo.fr
59	Moutari Mansour	Niger	PASEL	BP. 728, Niamey	00227 72 23 25	pasel@intnet.ne
60	Olivier Pinguet	Niger	Conseiller MRA			
61	Philippe Martel	Niger	COOP.SUISSE (DDC)		00227 73 23 25 / 73 39 16	Philippe.martel@sdc.net
62	Rabidine Akoli	Niger	DAOUD/ Niamey	BP. 11244, Niamey	00227 72 28 52 fax :724840	eramohamed@yahoo.fr
63	Rouga Manga Horé	Niger	ROUGA			
64	Sadikou Tidder	Niger	Coop Suisse/ Pasel	BP. 728 Niamey	00227 72 23 25	pasel@intnet.ne
65	Youssef Ibrahim	Niger	AREN	Diffa	00227 54 00 61	
66	Youssouf Wadine	Niger	UEP/APPEL/ZP	BP. 89, Tahoua	00227 88 37 08/ 88 62 95	
67	Ahmed Akoli	Niger	DAOUD	BP. 11244, Niamey	00227 72 28 52 (d)	
68	Mahamadou Danda	Niger	Modérateur	BP. 268, Niamey	00227 74 02 25 / Portable: 00227 93 94 19	danda@cdaniger.ne
69	Heinikoye Bouka	Niger	MAE/C	BP. 396, Niamey	00227 735292/ fax: 73 52 31	
70	Maidagi Badougou	Niger	Cons. Techn. MRA			
7	Saidou Abdulkarim	Niger	GENOVICO	BP. 2045, Niamey	00227 72 39 81	genovico@intnet.ne
72	Sada Mamadou Bâ	Sénégal				sadamamadou.ba@wanadoo.fr
73	Hedy Bühlmann	Suisse	Secrétaire générale du CME	Secrétariat CME, BP. 2453, 6002 Lucerne - Suisse	0041-41-310 35 00 Portable:0041-79-474-64-34	condial@bluewin.ch www.condial.org
74	Peter Hofs	Suisse	Conseiller indépendant	Rt. de la Neuveville 11A, 2525 Le Landeron	0041-32-751 65 46	peterhofs@tele2.ch
75	Rita Aregger	Suisse	CME	Brüggli matt, 6154 Hofstatt	0041-41978 14 80	orsja@bluewin.ch
76	Christopher SIARA Laisser	Tanzania	MWEDO	P.O.Box 15240, Arusha	00255 744416275	chrissiara@yahoo.com
77	Moses.B. Ole-Neselle	Tanzania	RECONCILE/IIED/ KINNAPA / ILRI	KINNAPA, P.O.Box 83, Kibaya-Kiteto, Tanzania	00256 27 255 2171/ 74 99 7765	moses@lead.com.zm Kinnapa-dp@habari.co.tz
78	Atibu A. Loese	Uganda	Happy Cow Project	P.O.Box 46, MOROTO	00256 77 959416	
79	Godfrey Karamuzi	Uganda	NYDA/ RECONCILE/ IIED	P.O.Box 11 RUSHERE-MBARARA	00 256 77539175	godfreykaramuzi@yahoo.co.uk
80	Nakut Christine	Uganda	Happy Cow Project	P.O.Box 46, MOROTO	00256 77 945450	okoriedward@yahoo.co.ug

Annexe 5 : Liste des communications

12 Janvier 2004-

1. Boureima DODO : Accès aux ressources naturelles – Combat permanent sans solution durable ?
Note d'introduction à la rencontre du Conseil Mondial des Eleveurs

14 Janvier 2004-

1. Godfrey KARAMUZI : Land tenure and conflict management. The case of the Bahima's in Uganda.

2. Ibrahima BARRY : La charte pastorale au Mali.

3. John LETAI : Situation of traditional Pastoralists concerning access to natural resources. Kenya

4. CRUS : Accès aux ressources naturelles pour les éleveurs du Burkina Faso

5. M. Mamalo: Processus d'élaboration du code pastoral. Niger

6. Dr Antje BARTELSMEYER: Das Fremde und das Bekannte. Mobile Tierhaltung und ihr Zugang zu Wasser und Weide – ein weltweiter Konflikt? Beobachtungen und Erfahrungen in den Alpen und im Sahel. Deutschland/Niger

7. Rita AREGGER Odermatt : Konflikte um Weideland und Wasser. Wie werden sie in der Schweiz gelöst ? Schweiz

8. SEVA : Community conservation of selected animals. Tamilnadu, India

9. Gompassounon VENANCE : Accès aux ressources naturelles pour les éleveurs du Bénin.

10. Valère OLOUGOU : L'Etat et le foncier - à qui appartiennent les ressources naturelles, à qui revient leur gestion ? Enjeux politiques, économiques et socioculturelles. Cameroun

11. Dr Gandou ZAKARA : Le Foncier Pastoral entre Textes écrits et Pratiques locales.
Quels droits sur les Ressources Naturelles pour les Pasteurs ? Niger

15 Janvier 2004-

1. Christopher SIARA LAISSER : Good experiences on conflict management. Tanzania

2. Atibu LOOSE : Access to resources for pastoralists in Karamoja, Uganda

3. Christine NAKUT : Women and conflict resolution in Karamoja. Uganda

4. Jecinta ABENYO : ROLE OF WOMEN IN CONFLICT RESOLUTION. Experiences from ITDG-Kenya.

5. Sabdiyo DIDO : Pastoral women and conflict management. The SNV Kenya experiences. Discussion paper.

6. Dr Moses B. OLE-NESELLE : Situational analysis of pastoralism as a livelihood. Policy Reflection and Experience from Tanzania – East Africa

7. Salou DIALLO : Les interventions du RECOPA. Burkina Faso

8. Bokuom Assane

9. Dr G. SAKARA : Elaboration des conventions locales : Une solution à envisager pour une exploitation paisible des RN

10. Belko Moussa BARRY : Mécanismes traditionnels de gestion des conflits et lois modernes. Mali
11. Ibrahim BARRY : Prévention et gestion des conflits. Les expériences de Helvetas au Mali.
12. Prévention et gestion des conflits. Les expériences de l'AREN. Niger
13. Dr. Sada BÂ : Place de l'élevage dans les politiques de l'état depuis la période jusqu'à l'actualité. Sénégal
14. Seydou ABOUBAKRIM : Gestion non violente des conflits. GENEVICO, Niger.

16 Janvier 2004-

1. Ousmane AG RHISSA : Les initiatives de l'APESS. Burkina Faso
2. Bokoum ASSANE : Convention locale de gestion des ressources naturelles au Sahel Burkinabé : Cas de la zone de Kishi – Beiga, Burkina Faso.
3. Hedy BUEHLMANN : Présentation du CME

Annexe 6 : Les différents groupes de travail

Les effectifs des groupes ont été, en moyenne, de dix-neuf (19) participants, représentant le Niger, le Mali, le Burkina Faso, le Cameroun, le Sénégal, le Bénin et la coopération suisse. Deux des pays comme le Niger et le Mali étaient représentés par régions, ce qui caractérisait la spécificité et la diversité dans les régions.

Groupe de travail n°I

Président : Mama Sambo Souley du Bénin
 Rapporteurs : Belko Moussa Barry Mali
 Fadima Abdourhamane Niger

Groupe de travail n°II

Modérateur : Sada BÂ (Sénégal, France)
 Rapporteurs : Barry Ibrahima (Mali)
 Olougou Valère (Cameroun)
 Madou Abba Koura (Niger)

Groupe de travail n° III

Présidente : Sabdiyo DIDO, Kenya
 Rapporteur : Alfarouk AFELANE, Niger